

DURAN

DURAN S.A.

Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €

Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009



DURAN S.A.

Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €

Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

SOMMAIRE

3	Attestation du rapport financier annuel
4	Rapport financier annuel
32	Rapport sur le contrôle interne
40	Comptes consolidés au 31 décembre 2009
84	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009
87	Comptes sociaux au 31 décembre 2009
107	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2009

DURAN

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Issy les Moulineaux

Le 15/06/2010

Jean-Robert Gibard
Président directeur général

35, rue Gabriel Péri, 92130 Issy-Les-Moulineaux, tél. (33) 1 45 29 99 99, fax (33) 1 45 29 99 98,
S.A. AU CAPITAL DE 13 847 913,18 EUROS - RC NANTERRE B 328 732 839 - I.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 14 328 732 839.



Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €

Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin notamment de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et du groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous rappelons que le tribunal de commerce de Nanterre dans sa séance du 2 décembre 2003 a entériné le plan de redressement par voie de continuation d'une durée de dix ans.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1. Le groupe DURAN

1.1.1. Situation et évolution du groupe Duran au cours de l'exercice.

Le groupe DURAN est actif dans les métiers des industries techniques du Media Broadcast et du Cinéma. Il fait appel à la haute technologie appliquée à la post production image et son, aux effets spéciaux numériques, à l'animation 2D et 3D, et à l'enregistrement, le mixage et l'édition de musiques.

Avec son actionnaire de référence, la société QUINTA INDUSTRIES, DURAN a continué à mettre en œuvre son programme de rationalisation de ses activités, en recherchant et utilisant les synergies entre elles, ses filiales et les autres sociétés contrôlées par QUINTA INDUSTRIES.

QUINTA INDUSTRIES, actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter un soutien financier au groupe DURAN, dès que ce soutien est nécessaire.

Globalement, l'année 2009 a été difficile: les financements des projets ont nécessité plus de temps que les années précédentes chez nos clients, dans un contexte de crise financière internationale. Les budgets ont été réduits et la concurrence tarifaire a été très forte.

A l'issue des 12 mois 2009, le chiffre d'affaires du groupe DURAN s'établit à 19.8 M€, contre 21.7 M€ en 2008, soit une diminution de 8.8%.

L'activité a évolué différemment suivant les secteurs :

- Marché du tvfilm, post-production image et son (-15%) : parallèlement à l'érosion des audiences des chaînes hertziennes historiques, on note une offre de fiction en volume horaire en baisse, ce qui a un impact sur la post-production.
- Marché du cinéma, post-production IMAGE (+15.9%) : malgré l'émergence de nouveaux acteurs sur ce marché, les chaînes d'étalonnage numérique « DUBOICOLOR » ont multiplié le volume de projets traités tout au long de l'année, en comparaison à 2008. L'accroissement de la part des longs-métrages post-produits en numérique 2K/4K contribue à cette évolution.
- Marché du cinéma, post-production SON (-4.5%) : cette diminution du volume d'activité par rapport à 2008 provient de la diminution des projets à gros budgets exploités sur cette période.
- Studio DURAN DUBOI (effets visuels numériques, animation 2D/3D) (-24%) : la principale variation provient du marché US qui, pénalisé par le cours € / USD en 2009 ainsi que par la crise financière internationale, n'a pas connu le même volume qu'en 2008.
En fin d'exercice, le Studio DURAN DUBOI a débuté la fabrication d'un long-métrage d'animation 3D.

Le groupe DURAN, qui veille et se prépare aux mutations technologiques du secteur industriel, poursuit sa stratégie de « one stop shopping » en lien étroit avec les filiales du Groupe Quinta Industries (LTC, SCANLAB, SIS), proposant ainsi sur un même site l'ensemble des prestations Image et Son, tant pour les projets de fiction TV que pour les longs métrages « Visual Effects » et Animation 3D.

1.1.2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

DURAN a reçu de la direction des finances publiques une notification de vérification de sa Taxe Professionnelle portant sur les années 2007 à 2010.
Ce contrôle a commencé le 5 mai 2010.

1.1.3. Evolution prévisible et perspective d'avenir du groupe

Le groupe entend poursuivre sans relâche la rationalisation de ses métiers sur ses différents sites d'exploitation, en lien avec les sociétés du groupe QUINTA INDUSTRIES.

Il réaffirme sa présence et son expertise dans tous les métiers de la post production audiovisuelle Image et Son et dans la réalisation d'effets visuels et d'animation 3D.

1.1.4. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice 2009, le département Recherche & Développement a été réorganisé, avec pour objectifs la mise en œuvre de programmes de veille technologique, d'innovation, de développement d'outils internes et de solutions efficaces face aux besoins nouveaux et fluctuants de nos métiers et clients.

La participation de DURAN dans le projet HD3D-IIIO, qui avait débuté en septembre 2006, s'est terminée le 31 décembre 2009. Ce projet collaboratif, partie prenante du pôle de compétitivité CAP DIGITAL, a eu pour objectif de doter le secteur des industries techniques de l'image et du son et de l'animation de moyens technologiques nouveaux : outils conçus collectivement et interopérables pour augmenter significativement l'efficacité, la fiabilité, l'innovation et la sécurité opérationnelle individuelle, collective et sectorielle.

1.1.5. Commentaires sur les comptes consolidés

1.1.5.1. Commentaires sur le compte de résultat Consolidé

Le chiffre d'affaires s'élève à 19.797 K€ contre 21.701 K€ en 2008 soit une diminution de 8.77 %.

Les charges totales de personnel s'élèvent à 8.773 K€ contre 10.701 K€ l'exercice précédent soit une diminution de 18 %.

Le résultat opérationnel ressort en perte à (5.082) K€ au 31 décembre 2009 contre une perte de (8.867) K€ l'exercice précédent.

Enfin, suite à l'impact du coût de l'endettement financier, des autres produits et charges financiers et de la charge d'impôt, le résultat de l'exercice ressort à (5.545) K€ contre (10.357) K€ l'exercice précédent.

1.1.5.2. Commentaires sur le bilan Consolidé

Le total du bilan s'élève à 27 045 K€ contre 26 920 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres s'élèvent à (21 164) K€ contre (29 467) K€

1.2. La Société DURAN

1.2.1. Situation et évolution de l'activité de la société Duran au cours de l'exercice

1.2.1.1. Opération de reconstitution partielle des capitaux propres de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la société Duran réunie le 20 février 2009 a décidé la mise en œuvre d'une opération de recapitalisation de la Société afin de reconstituer partiellement ses capitaux propres.

Cette recapitalisation a été réalisée par l'intermédiaire d'une opération de réduction de capital à zéro puis d'augmentation du capital de la Société (opération dite de « coup d'accordéon »).

Il est rappelé que la réduction du capital à zéro a été, en vertu de la réglementation en vigueur, réalisée sous condition suspensive de l'augmentation de capital subséquente.

En application des dispositions de l'article L. 228-98 alinéa 4 du Code de commerce, l'intégralité des 20.476 obligations remboursables en actions de la Société (ci-après « **ORA** ») émises par cette dernière le 27 octobre 2003 a été remboursée en 20.476 actions de la Société préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

En conséquence, le capital social a été porté à 4.327.467,18 euros divisé en 2.843.514 actions sans valeur nominale exprimée.

Une prime de conversion des ORA s'élevant à 132.647 euros a été incorporée au compte « **Prime d'émission** » qui a été porté à 21.215.141 euros.

En application des stipulations du contrat d'émission des 35.601 obligations convertibles en actions de la Société (ci-après « **OCA** »), conclu le 27 octobre 1997 et modifié le 27 octobre 2003, les titulaires d'OCA pouvaient librement opter, jusqu'au 26 février 2009, pour la conversion de leurs OCA préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

Il n'a été procédé à aucune conversion d'OCA.

Cette absence de conversion des OCA préalablement au lancement des opérations a conduit à la transformation de ces titres en obligations simples (non convertibles) à compter de la date de réalisation de l'opération de coup d'accordéon jusqu'au terme de l'emprunt obligataire (2013).

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 mars 2009 en vue de mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009.

Ainsi, le conseil a décidé d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 13.847.913,18 euros et de le porter ainsi à un montant maximum de 13.847.913,18 euros par la création et l'émission de 2.843.514 actions nouvelles de numéraire, toutes de même catégorie, sans valeur nominale chacune émises au pair, soit 4,87 euros.

La note d'opération relative à l'augmentation de capital a reçu le 12 mars 2009 le visa n°09-056 de l'Autorité des Marchés Financiers.

La période de souscription des actions nouvelles était ouverte du 16 au 27 mars 2009 inclus.

Il est précisé que la société Quinta Industries, actionnaire majoritaire de la société, et ses filiales avaient pris l'engagement de souscrire à l'intégralité de l'augmentation de capital susmentionnée en cas de défaut de souscription des actionnaires minoritaires.

La souscription de Quinta Industries à l'augmentation de capital s'est réalisée par compensation avec la créance qu'elle détient en compte courant sur la Société.

A l'issue de la période de souscription, conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce et des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009, le conseil d'administration s'est réuni le 7 avril 2009 et a constaté que les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission et a en conséquence alloué les actions nouvelles non souscrites au profit de la société Quinta Industries.

En conséquence, l'augmentation de capital a été intégralement souscrite. Ainsi, le capital social a été porté à 13.847.913,18 euros par la création et l'émission de 2.843.514 actions nouvelles de numéraire.

A l'issue de cette opération, la société Quinta Industries détient 2 804 689 actions sur les 2.843.514 actions composant le capital social soit 98.63 % du capital.

Les actions nouvelles sont admises aux négociations sur le Compartiment Spécial de NYSE Euronext Paris depuis le 14 avril 2009 et sont négociées sous un nouveau code ISIN, à savoir le FR0010731414.

1.2.1.2. Réaménagement du plan de continuation

Dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé le réaménagement du plan de continuation de la société Duran arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Ainsi, il a été proposé aux créanciers (hors obligataires) un remboursement du solde de leurs créances selon les modalités suivantes :

- option 1 : règlement définitif pour solde de tout compte de 20% du solde du montant de la créance au plus tard dans les 3 mois du jugement définitif ;
- option 2 : règlement du solde de la créance en cinq échéances au 2 décembre de chaque année comme suit :
 - Années 2009 à 2011 : 10%,
 - Années 2012 et 2013 : 20%.

Le commissaire à l'exécution du plan a établi un tableau récapitulatif des réponses, dont il ressort que 9 créanciers ont choisi l'option 1, que 15 créanciers ont choisi l'option 2, que 32 créanciers qui n'ont pas répondu ou donné une réponse ambiguë sont réputés avoir choisi l'option 2 et qu'un seul d'entre eux a refusé la proposition de modification du plan.

Dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a également décidé le réaménagement, en des termes identiques à ceux de la société Duran, du plan de continuation de la société Duboi arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

1.2.2. Evolution prévisible et perspective d'avenir de la société Duran

Le groupe entend poursuivre sans relâche la rationalisation de ses métiers sur ses différents sites d'exploitation, en lien avec les sociétés du groupe QUINTA INDUSTRIES.

Il réaffirme sa présence et son expertise dans tous les métiers de la post production audiovisuelle Image et Son et dans la réalisation d'effets visuels et d'animation 3D.

Fin 2009 la société a signé un projet de film en animation 3D, ce projet s'étalera sur 15 à 20 mois.

1.2.3. Délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2009 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Conformément à la loi, la décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs limitées aux factures reçues, soit 5 709 361 euros, ressort au 31 décembre 2009 à :

Type de fournisseur	Non Echu	< 30 jours date de facturation	30-60 jours date de facturation	60-90 jours date de facturation	+ 90 jours date de facturation	Total général
Fournisseurs groupe	408 751	116 316	1 337 955	290 854	1 737 265	3 891 141
Tiers externe	96 838	177 412	138 388	78 624	374 847	866 110
Fournisseurs RJ					952 111	952 111
Total général	505 589	293 728	1 476 343	369 478	3 064 223	5 709 361

Les fournisseurs « RJ » font l'objet d'un paiement annuel en décembre selon le plan de continuation.

Les Fournisseurs groupe concernent les sociétés du groupe DURAN et QUINTA INDUSTRIES, ils ont fait l'objet d'un règlement au 31 mars 2010 par compensation avec les comptes courants.

Les Tiers externes à plus de 90 jours ont été réglés dans le premier trimestre 2010. 137 K€ correspondent à de la facturation de Quinta Communications.

1.2.4. Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 20 avril 2010, Duran a reçu une notification de la direction générale des finances publiques pour la vérification de sa taxe professionnelle pour les années 2007 à 2010. Le contrôle a commencé le 5 mai 2010.

1.2.5. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense n'a été comptabilisée en matière de recherche et de développement.

1.2.6. Examen des comptes annuels de la Société

Le total du chiffre d'affaires s'élève à 13.699.882 € contre 15.349.507 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 10,75%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 14.184.613 € contre 15.736.338 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 9,87 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4.498.246 € contre 5.138.058 € l'exercice précédent, soit une diminution de 12,46 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 61 personnes contre 58 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.398.763 € contre 2.631.581 € l'exercice précédent, soit une diminution de 8,85 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 17.580.534 € contre 19.549.404 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 10,08 %.

Le résultat d'exploitation ressort à (3.395.922) € contre (3.813.066) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (179.113) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (3.575.035) € contre (4.326.969) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de (338.601) €, l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par une perte de (3.913.635) € contre une perte de (5.542.529) € l'année précédente.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous exposons en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur l'activité des filiales et des sociétés contrôlées. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Il est à noter que la société n'a pas pris de nouvelle participation au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Filiales

2.1.1. DUBOI

La société DUBOI est une société anonyme au capital de 914.694,10 euros dont le siège social est situé 221 bis boulevard Jean Jaurès à Boulogne Billancourt (92100) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 382 403 780.

L'objet social est l'étalonnage et le laboratoire numérique, ainsi que l'activité effets-spéciaux, pour le long-métrage cinéma.

La société DURAN détient une participation de 99,99 % dans cette société.

Les chiffres ci-dessous reflètent la mise en location gérance du fonds de commerce de DUBOI chez DURAN depuis le 1^{er} juin 2007.

Comme l'exercice précédent, la société DUBOI n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours du dernier exercice.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 685.616 € contre 717.534 € au titre de l'exercice précédent.

Comme l'exercice précédent, le montant des traitements et salaires est nul au titre du dernier exercice.

Comme l'exercice précédent, le montant des charges sociales est nul au titre du dernier exercice.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 538.230 € contre 767.301 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 147.386 € contre (49.767) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 45.272 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 192.658 € contre (57.209) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (70.058) €, l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par un bénéfice de 122.600 € contre un bénéfice de 134.813 € l'année précédente.

La société DUBOI détient une participation (minoritaire) à hauteur de 13% dans le capital social de la société DUMAR VIDEO FILM (société non consolidée) dont le siège social est situé 2 rue Kenya à Tunis (1002) en Tunisie.

L'objet social de la société DUMAR VIDEO FILM est la production et post-production de courts et longs métrages.

L'exercice clos le 31 décembre 2008 de la société DUMAR VIDEO FILM s'est traduit par un bénéfice de 5 K €.

Ses capitaux propres s'élevaient à 622 K€ euros au 31 décembre 2008

Les comptes 2009 de la société DUMAR ne sont pas disponibles à ce jour.

La société DUBOI ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

2.1.2. VALENTINE PRODUCTIONS

VALENTINE PRODUCTIONS est une société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est situé 35 rue Gabriel Péri à Issy Les Moulineaux (92130) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 505 598.

L'objet social est la production de courts et longs-métrages. Elle porte les droits patrimoniaux des réalisations en animation 2D et 3D de DURAN.

La société DURAN détient 990 parts sociales sur les 1.000 parts composant le capital, soit une participation de 99 % dans cette société.

La société VALENTINE PRODUCTIONS n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 12.352 € contre 36.814 € au titre de l'exercice précédent.

La société n'emploie pas de salariés.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 18.097 € contre 3.071 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (5.745) € contre 33.743 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (2.815) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (8.560) € contre 24.132 € pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par une perte de (8.560) € contre un bénéfice de 24.132 € l'année précédente.

2.1.3. ACOUSTI STUDIOS

ACOUSTI STUDIOS est une société à responsabilité limitée au capital de 73.535 euros, divisé en 2.101 parts sociales de 35 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 54 rue de Seine à Paris (75006), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 324 551 894

ACOUSTI STUDIOS a pour objet social la location d'appareils électroniques et musicaux, l'édition et la production musicale sous toutes ses formes et toutes prestations ayant trait directement ou indirectement aux arts graphiques et publicitaires, sonores ou écrits.

La société DURAN détient 100% du capital de cette société.

Le chiffre d'affaires s'élève à 343.936 € contre 438.892 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 21,64%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 355.961 € contre 456.718 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 156.257 € contre 152.814 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 2,25 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 68.690 € contre 58.958 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 16,50 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 505.701 € contre 509.569 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (149.740) € contre (52.851) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (650) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (150.391) € contre (63.314) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 4.500 €, l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par une perte de (145.891) € contre une perte de (65.036) € l'année précédente.

2.1.4. LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE

La société LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE est une société anonyme au capital de 686.020,58 euros dont le siège social est situé 7 quai Gabriel Péri à Joinville Le Pont (94340) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 338 090 590.

L'objet social est le montage image/son, l'enregistrement, le mixage son pour le cinéma.

La société DURAN détient une participation de 99,99 % dans cette société.

Le chiffre d'affaires s'élève à 6.140.358 € contre 6.383.601 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 3,82 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 6.290.680 € contre 6.489.581 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.129.960 € contre 1.362.273 € l'exercice précédent, soit une diminution de 17,06 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 489.468 € contre 576.344 € l'exercice précédent, soit une diminution de 15,08 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 7.123.715 € contre 7.384.107 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 3,53 %.

Le résultat d'exploitation ressort à (833.035) € contre (894.525) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (124.964) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (957.999) € contre (1.080.276) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 16.251 €, l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par une perte de (941.748) € contre une perte de (1.136.947) € l'année précédente.

La société LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE détient des titres de participation dans la société SARL CTVA CLUB DE L'ÉTOILE (participation minoritaire, société non consolidée).

La société LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE détient une participation de 9,87 % dans cette société.

La société SARL CTVA CLUB DE L'ÉTOILE, ayant siège social au 14 rue Troyon à Paris (75017) Paris, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 327 957 312.

Son objet social est la projection de films cinématographiques.

L'exercice clos le 31 décembre 2009 de la société SARL CTVA CLUB DE L'ÉTOILE s'est traduit par un bénéfice de 10 K€.

Ses capitaux propres s'élèvent à 257 K€ au 31 décembre 2009.

Le groupe ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

2.2. Participations

La société DURAN détient des participations minoritaires dans les sociétés suivantes :

- DUMAR VIDEO FILM (société non consolidée)

Siège social : 2 rue Kenya à Tunis (1002) en Tunisie.

Objet social : production et post-production de courts et longs métrages.

L'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par un bénéfice de 5K€.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 622K€ au 31 décembre 2009.

Le groupe ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

La société ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

La société DURAN détient une participation de 26 % dans cette société.

- SNC RECAMIER (société non consolidée)

La société DURAN détient une participation de 10 % dans cette société.

Siège social : 31 rue Bonaparte à Paris (75006).

Objet social : gestion immobilière.

Elle est propriétaire de l'immeuble sise au 35 rue Gabriel Péri à Issy-les-Moulineaux.

L'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par un bénéfice de 536 k€ contre un bénéfice de 2 K€ l'année précédente.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 4 135 k€.

Le groupe ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

Ces sociétés n'ont pas été mises en équivalence. Leur résultat est non-significatif pour le groupe qui n'a pas d'influence de quelque ordre que ce soit dans leur fonctionnement.

3. CAPITAL SOCIAL

A ce jour, le capital social s'élève à 13.847.913,18 €, divisé en 2.843.514 actions sans valeur nominale exprimée (Cf. 3.2).

3.1. Structure du capital

3.1.1. Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	Au 31/12/2007		Au 31/12/2008		Au 31/12/2009	
	Nb de titres	% du capital	Nb de titres	% du capital	Nb de titres	% du capital
Denis HALARD	87 068	3,08%	87 068	3,08%	–	–%
J-Christophe COMAR	32 376	1,15%	32 376	1,15%	–	–%
QUINTA COMMUNICATIONS	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
QUINTA INDUSTRIES	1 644 736	58,26%	1 644 736	58,26%	2 804 689	98,63%
Jean-Robert GIBARD	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Autres nominatifs	459	0,02%	459	0,02%		%
Obligations converties	395 811	14,02%	395 811	14,02%	–	–%
Public	661 186	23,42%	661 186	23,42%	38 824	1,37%
Auto-détenues	1 401	0,05%	1 401	0,05%	–	–%
	2 823 038	100,00%	2 823 038	100,00%	2 843 514	100,00%

A ce jour, à la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 2,5% ou plus du capital ou des droits de vote.

3.1.2. Actionnariat des dirigeants de DURAN

A la connaissance de DURAN et au 30 avril 2010, les personnes physiques membres de son conseil d'administration possédaient ensemble un nombre non significatif d'actions de la société

Les membres du conseil possèdent 1 action chacun soit un total de 3 actions détenues.

3.2. Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société.

3.2.1. Capital autorisé non émis

Néant

3.2.2. Titres non représentatifs du capital

Dans le cadre de l'opération de coup d'accordéon décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009, les 35.601 obligations convertibles en actions de la Société (ci-après « **OCA** ») figurant dans le contrat d'émission en date du 27 octobre 1997 et modifié le 27 octobre 2003, les titulaires des OCA pouvaient librement opter, conformément aux stipulations du contrat d'émission des OCA, pour la conversion de leurs OCA préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

Il n'a été procédé à aucune conversion d'OCA.

Cette absence de conversion des OCA préalablement au lancement des opérations a conduit à la transformation de ces titres en obligations simples (non convertibles) jusqu'au terme de l'emprunt obligataire (décembre 2013).

3.2.3. Pactes d'actionnaires/conventions d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ni aucune convention d'actionnaires.

3.2.4. Nantissement

Il n'existe aucun nantissement au nominatif pur d'actions DURAN à ce jour.

4. **INDICATIONS SUR L'EVOLUTION DES COURS ET LE MARCHE DE L'ACTION**

4.1. **Convention de tenue de marché**

Aucune convention de tenue de marché n'est conclue à ce jour.

4.2. **Renseignements sur le marché des titres de DURAN**

Les actions de DURAN ont été admises pour la première fois au Marché Eurolist d'Euronext Paris de la Bourse de Paris le 22 mai 1997. Le premier cours coté était 28,96 euros (190 FRF). Il n'existe pas d'autre place de cotation.

4.3. **Evolution du cours de bourse et volumes de transactions sur les titres DURAN :**

DATE	VOLUME	PLUS HAUT	PLUS BAS	COURS MOYEN
mars-09	354.891	0,42	0,12	0,32
avr-09	278.074	5,5	0,42	1,991
mai-09	910	5,94	0	3,833
juin-09	1.062	5,94	0	3,731
juil-09	40	1,8	0	1,8
août-09	352	4,81	0	2,101
sept-09	2.546	4,8	2,31	3,68
oct-09	1.733	5,49	2,31	4,382
nov-09	354	4,95	0	3,946
déc-09	198	4,99	0	4,326
janv-10	276	4,99	0	4,696
févr-10	651	4,98	0	4,98
mars-10	320	0	0	0

Source : bourse.fr

5. OPERATIONS DE LA SOCIETE SUR SES PROPRES TITRES

La société DURAN a cédé ses 1 401 actions propres lors de l'opération de recapitalisation de mars 2009.

Au 31 décembre 2009, la Société ne détenait aucune action propre à son actif circulant.

6. RESSOURCES HUMAINES ET CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

L'activité du groupe n'entraîne pas de conséquence environnementale significative.

6.1. Emploi

Les effectifs salariés dans les principales sociétés du groupe au 31 décembre 2009 étaient les suivants :

<i>Effectif</i>	Nombre de salariés
DURAN	61
DUBOI	0
VALENTINE PRODUCTION	0
ACOUSTI STUDIOS	3
LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE	25
<i>Total incluant toutes les sociétés du groupe</i>	89

Représentation du personnel

En décembre 2009 a été voté le renouvellement des membres de la « DUP », délégation unique de personnel au sein de la société Duran.

Rémunérations et intéressement

Le montant global des rémunérations fixes brutes versées en 2009 est de 5.943 K€ sur l'ensemble des sociétés du groupe. Il n'y a pas eu de versement suite à un accord d'intéressement au sein du groupe.

6.2. Participation des salariés

Les salariés ne détiennent aucune action de DURAN dans le cadre d'une gestion collective.

7. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE DURAN ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

7.1. Présentation des comptes annuels de la société DURAN

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

7.1.1. Le compte de résultat

Les chiffres significatifs sont les suivants :

<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	2009	2008
Chiffre d'affaires net	13.699 K €	15.349 K €
Résultat d'exploitation	(3.395) K €	(3.813) K €
Résultat financier	(179) K €	(308) K €
Résultat exceptionnel	(339) K €	(1.215) K €
Résultat net	(3.914) K €	(5.543) K €

7.1.2. Le bilan

7.1.2.1. *Evolution de l'actif*

ACTIF IMMOBILISE (EN K€)	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations incorporelles nettes	4.732	55
Immobilisations corporelles nettes	2.650	2.624
Immobilisations financières		
<i>dont titres de participations</i>	133	81
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	-	-
<i>dont autres immo. financières</i>	6	11
TOTAL	7.521	2.771

ACTIF CIRCULANT (EN K€)	31.12.2009	31.12.2008
Stocks	95	69
Créances clients et comptes rattachés	7.171	9.778
Autres créances	2.553	2.590
Valeurs mobilières de placement	2	2
Disponibilités	39	36
Charges constatées d'avance	474	466
Primes de remboursement des obligations	83	104
TOTAL	10.417	13.045

7.1.2.2. Evolution du passif

PASSIF (en K€)	31.12.2009	31.12.2008
DETTES		
- <i>dont emprunt obligataire convertible</i>	-	2.715
- <i>autres emprunts obligataires</i>	2.551	-
- <i>dont dettes auprès des établissements de crédit</i>	2.265	1.662
- <i>dont dettes financières</i>	5.566	16.890
- <i>dont dettes fournisseurs</i>	7.638	8.980
- <i>dont dettes fiscales et sociales</i>	8.311	8.738
- <i>dettes sur immo. et comptes rattachés</i>	2.500	-
- <i>dettes sur immo. et comptes rattachés</i>	2.259	3.215
- <i>dont autres dettes</i>	3.287	245
- <i>dont Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL	34.377	42.445

7.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 3.913.635 euros que nous vous proposons de bien vouloir affecter au compte « Report à nouveau » qui resterait débiteur pour un montant de 52.598.561 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société resteraient débiteurs à hauteur de 17.044.179 euros.

7.3. Proposition d'imputation des réserves et de la prime d'émission sur le report à nouveau débiteur

Après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le montant du compte « Report à nouveau » s'élèverait à (52.598.561) euros.

Nous vous proposons d'imputer une partie du compte « Report à nouveau » débiteur sur les réserves et la prime d'émission telles qu'elles figurent dans les comptes au 31 décembre 2009, à savoir :

- à hauteur de 52.216 euros sur les autres réserves et qui seraient ainsi ramenées à 0,
- à hauteur de 416.987 euros sur les réserves statutaires qui seraient ainsi ramenées à 0,
- à hauteur de 21.215.141 euros sur la prime d'émission qui serait ainsi ramenée à 0,

Après ces imputations, le compte « Report à nouveau » débiteur serait ramené à (30.914.217) euros.

7.4. Tableau des résultats

Au présent rapport, est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7.5. Observations du comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail, le comité d'entreprise n'a pas formulé d'observations sur la situation économique et sociale de la Société.

7.6. Acquisitions par la société de ses propres actions

Au cours de l'exercice, la société n'a pas acquis de ses propres actions (cf. point 5).

7.7. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été procédé à de distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents. Compte tenu des résultats de l'entreprise, il n'est pas prévu à ce jour de distribution de dividendes dans les trois prochains exercices.

7.8. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code

7.9. Création de valeur actionnariale

Compte tenu des résultats de la société, il n'y a pas lieu de procéder à la valorisation de la création de valeur actionnariale.

7.10. Point sur endettement

Duran n'a aucun financement via des emprunts bancaires étant donné le plan de continuation. Le financement se fait pour 2,6 M€ via l'emprunt obligataire, 1,9 M€ via le compte courant de Quinta Industries et 1,8 M€ via le compte courant de Quinta Communications.

8. LES COMPTES CONSOLIDES

8.1. Le compte de résultat consolidé

<i>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</i>	2009	2008
Chiffre d'affaires net	19 797 K€	21 701 K€
Résultat opérationnel	- 5 082 K€	- 8 867 K€
Coût de l'endettement financier net	- 551 K€	- 1 485 K€
Résultat net	- 5 545 K€	- 10 357 K€

8.2. Le bilan consolidé

Les chiffres significatifs sont les suivants :

<i>BILAN CONSOLIDE ACTIF</i>	2009	2008
Actifs non courants	11 592 K€	9 256 K€
Actifs courants	15 454 K€	17 664 K€
TOTAL ACTIF	27 045 K€	26 920 K€

<i>BILAN CONSOLIDE PASSIF</i>	2009	2008
Capitaux propres	- 21 164 K€	- 29 466 K€
Passifs non courants	8 060 K€	9 266 K€
Passifs courants	40 149 K€	47 120 K€
TOTAL CP ET PASSIF	27 045 K€	26 920 K€

8.3. Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

9. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L. 225-38 ET L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'une convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code du commerce a été conclue au cours de l'exercice écoulé par la Société mais qu'elle n'a pu être autorisée préalablement par le conseil d'administration.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce, la convention devra faire l'objet d'une ratification par l'assemblée générale, afin de permettre à cette dernière de l'approuver.

Nous vous précisons que les conventions antérieures régulièrement autorisées par votre conseil se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 dudit Code, la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales au cours du dernier exercice social a été communiquée aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes à l'exception de celles qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties.

10. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration.

La société QUINTA INDUSTRIES, administrateur de la Société a procédé, le 8 mars 2010, au changement de son représentant permanent au conseil d'administration.

Désormais, QUINTA INDUSTRIES est représentée au conseil d'administration par Monsieur Denis BRAMI en remplacement de Monsieur Olivier CHIAVASSA.

Nous vous rappelons la date d'expiration des fonctions des administrateurs et des commissaires aux comptes de la Société :

- JEAN-ROBERT GIBARD, administrateur et Président directeur général : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- QUINTA INDUSTRIES, administrateur : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- QUINTA COMMUNICATIONS, administrateur : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- KPMG, commissaire aux comptes titulaire : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,

- ERNST & YOUNG et Autres, commissaire aux comptes titulaire : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- FREDERIC QUELIN, commissaire aux comptes suppléant : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

10.1. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

Liste des mandats 2009	Entités
<u>M. Farid DJOUHRI</u>	
Président Directeur Général et administrateur	DUBOI
Président du Conseil d'Administration et administrateur	AUDITORIUMS DE JOINVILLE
Directeur Général délégué	QUINTA COMMUNICATIONS
Président du Conseil d'Administration et administrateur	QUINTA INDUSTRIES
Gérant	Acousti
Administrateur	EUROPA NETWORKS SPA (SOCIETE DE DROIT ETRANGER)
<u>M. Jean-Robert GIBARD</u>	
Président Directeur Général	DURAN
Représentant de Quinta Industries, administrateur	DUBOI
Représentant de Quinta Industries, administrateur	AUDITORIUMS DE JOINVILLE
Gérant	VALENTINE PRODUCTIONS
Directeur Général	QUINTA INDUSTRIES
Président	LTC
Président	SCANLAB
Président	SIS
Président	SIS PARIS
Représentant de Duran, administrateur	PM FILMS
<u>M Olivier CHIAVASSA</u>	
Représentant de Quinta Industries, administrateur	AUDITORIUMS DE JOINVILLE

10.2. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 1^{er} du Code de commerce, nous vous précisons, ci-après, la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société, par les sociétés contrôlées par cette dernière et les sociétés contrôlant la société DURAN, à chacun des mandataires sociaux. Elle s'est élevée à 1 171 K€ au cours de l'exercice 2009 :

Rémunération Brute et AEN en K€	Date de naissance	DURAN	Société Contrôlée	Société Contrôlante	Total
Farid DJOUHRI	18/01/1949		60	150	210
Jean-Robert GIBARD	13/04/1959			561	561
Olivier CHIAVASSA	18/12/1949			396	396

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi.

10.2.1. Salaire brut perçu par les dirigeants du groupe en 2009 en K€

SALAIRE BRUT PERCU PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE EN 2009 EN k€

Nom	Mandat ou salaire forfaitaire	AEN Voiture	AEN Chômage	AEN Prévoyance	AEN Logement	13ème mois	Bonus	Brut
GIBARD JR	324	2	11			27	197	<u>561</u>
DJOUHRI F (Quinta Indust)	90	9				7	44	<u>150</u>
DJOUHRI F (ADJ)	60							<u>60</u>
CHIAVASSA O	220	6		3		18	148	<u>396</u>

10.3. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du CA et à la modification des statuts de la société

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingts ans, sa nomination a pour effet de porter à plus de la moitié des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée,

l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présent, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

11. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE

Néant.

12. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration au cours de sa séance du 3 mars 2009 a décidé que les recommandations de l'AFEP et du MEDEF constituent le code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfèrera volontairement pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (rapport sur le contrôle interne).

13. GESTION DES RISQUES

13.1. Risques juridiques

Notre société du fait de son activité n'est pas exposée à des risques de cet ordre.

13.2. Risques industriels et environnementaux

La politique de DURAN en matière de l'Hygiène Sécurité Environnement est impulsée par la Direction Générale.

La Direction Environnement et Sécurité du Groupe a charge la mission de concourir à la définition des orientations, objectifs et de définir les moyens pour y arriver.

DURAN, entreprise citoyenne et responsable, au travers de sa stratégie globale s'engage à identifier, à évaluer et à trouver des solutions pour réduire ses impacts environnementaux.

Périodiquement des améliorations sont amenées dans ce domaine.

Des indicateurs sont mis en place pour mesurer l'efficacité des solutions réalisées

13.3. Enjeux Environnement

- Réduction des émissions des quantités de déchets,
- Mise en place du tri de déchets dangereux : piles, déchets d'équipements électriques et électroniques, encres et toners,
- Réduction des émissions de polluantes par une suppression progressive des utilisations de matières fossiles pour le chauffage par l'installation d'équipement à énergie renouvelable,
- Réduction des déplacements en voiture par la mise en place de solutions alternatives (vision conférence, etc.),
- Des actions sont menées dans le cadre de la diminution des consommations d'énergie.

13.4. Enjeux Santé et Prévention

Duran s'engage à améliorer les conditions de travail et l'hygiène de ses salariés et partenaires.

Duran s'assure du respect de la conformité réglementaire et prend les mesures nécessaires pour y tendre.

En 2009, l'organisation a été principalement axée sur les mesures d'urgence.

Des actions de responsabilisation des collaborateurs et de promotion des valeurs santé visant à réduire les accidents et maladies professionnelles seront mises en œuvre courant 2010.

13.5. Risques clients

Le Groupe n'a pas de risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Il y a une très forte fidélité des clients même si la récurrence n'est pas formalisée contractuellement.

Sur l'exercice 2009, les 5 premiers clients représentent environ 42.2 % du CA.

Le recours à une assurance crédit permet de minimiser les risques encourus de non règlement. En effet il est impératif pour la société d'obtenir un certain nombre de garanties afin que la société d'affacturage prenne en compte les factures concernées. Il reste un risque potentiel pour certains clients qui ne peuvent pas être au « factor » du fait de leur activité et dont le règlement n'est pas couvert, hormis en ayant recours au CNC et de bénéficier d'une priorité de règlement par l'avance sur recette.

13.6. Risques fournisseurs

Les risques fournisseurs sont limités puisque les fournisseurs de consommables (classe 60) sont variés et que le Groupe développe en partie ses propres outils (cf. risque technologique). De plus, étant une société de prestations de services, les principaux fournisseurs sont les bailleurs (classe 61) et les prestataires externes (classe 62). Il n'est pas significatif d'exprimer en pourcentage des achats (classe 60) l'importance du premier fournisseur.

13.7. Risques humains

La réussite du groupe Duran dépend, certes, du maintien à leur poste de ses personnels techniques, commerciaux et de ses dirigeants clés. Compte tenu des difficultés économiques dans le secteur, le groupe a opté pour conserver un noyau très compétent en tant que salariés permanents et de recourir aux intermittents pour compléter les équipes en fonction des contrats signés afin de minimiser les risques liés à un niveau d'activité variable

13.8. Risques de marché (taux, change, actions)

13.8.1. Taux

La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances « Dailly ») et des autres emprunts auprès des établissements de crédit est à taux variable sur le EONIA ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

13.8.2. Change

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre le risque de change car la totalité de son chiffre d'affaires (2009) est facturé en euros.

13.8.3. Actions

Le groupe n'a pas constitué de portefeuille d'actions en dehors des prises de participation dans les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.

13.9. Risques technologiques, sous-traitance

Le Groupe Duran a développé sa propre technologie tant dans ses activités traditionnelles (logiciel d'effets spéciaux, logiciel de Gestion de Production à Haut Débit) que dans ses nouvelles activités de cinéma d'animation 3D. Le savoir-faire de ses produits et services ne dépend donc d'aucune source externe. Le logiciel Dutruc a fait l'objet d'un dépôt de marque (copyright).

13.10. Risques de liquidité

Le groupe est exposé à un risque de liquidité dans l'immédiat compte-tenu du fait qu'il a perdu l'ensemble de ses lignes bancaires. Néanmoins, Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à DURAN pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité de l'exploitation.

14. COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont annexés au présent rapport.

15. COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont annexés au présent rapport.

16. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 est annexé au présent rapport.

17. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 est annexé au présent rapport.

18. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, l'attestation du président directeur général de la Société relative au présent rapport est annexée aux présentes.

Votre conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Il remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités du groupe.

Le conseil

DURAN

Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €
Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Au cours de l'exercice 2009, notre conseil s'est réuni sept fois. Les 9 janvier et 23 janvier, 3 mars, 7 et 30 avril, 30 juin et 22 octobre.

I – Gouvernement d'entreprise

Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

I.1 Composition du Conseil d'administration

Duran est une société dont le conseil d'administration se compose de trois membres qui disposent de l'expérience et de l'expertise nécessaire pour remplir leur mandat.

Le conseil est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Robert Gibard, président directeur général,
- La société Quinta Industries, représentée par Monsieur Olivier Chiavassa, administrateur,
- La société Quinta Communications, représentée par Monsieur Farid Djouhri, administrateur.

La liste des Administrateurs de la société incluant les fonctions qu'ils exercent dans les autres sociétés est mentionnée dans le rapport de gestion.

I.2 Pouvoirs du Président Directeur Général

A l'égard des tiers, les pouvoirs du président directeur général ne sont ni limités par les statuts de la Société, ni par le conseil d'administration.

I.3 Conditions de préparation des travaux du conseil d'administration

Les administrateurs ont toujours été convoqués à l'avance par lettres simples, ou par lettres remises en mains propres, ou verbalement.

Par ailleurs, je tiens à préciser que j'ai veillé à ce que tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission d'administrateur, leur aient été communiqués dans des délais suffisants leur permettant d'appréhender sereinement les points à l'ordre du jour du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du code de commerce, Messieurs Patrick Cassoux et Henri Baetz, commissaires aux comptes titulaires de la Société ont été convoqués à la réunion du conseil du 12 mai 2010 qui a examiné et arrêté les comptes annuels.

Les délégués du personnel participent au Conseil d'Administration à titre consultatif.
Il n'existe pas de pactes d'actionnaires au sein de notre société.

I.4 Réunions et décisions adoptées par le conseil d'administration

Il est précisé que le conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur.

Il est toutefois mentionné dans les statuts : « Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conforme à la législation en vigueur. »

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les réunions du conseil d'administration se sont tenues au siège social de la Société.

Le taux moyen de participation au conseil a été de 90,5%.

Lors de sa réunion du 9 janvier 2009, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale de réduire le capital social à zéro d'un montant maximum de 4 787 999 euros par annulation d'un maximum de 3 146 122 actions ordinaires sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital.

Le conseil a également décidé de proposer à l'assemblée générale de lui déléguer sa compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs d'émettre une augmentation de capital réservée aux salariés.

Enfin, le conseil a décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire pour le 20 février 2009.

Lors de sa réunion du 23 janvier 2009, à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 de prévoir expressément la possibilité pour les actionnaires de souscrire à titre réductible aux actions nouvelles. Par voie de conséquence, le conseil a décidé de modifier le rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009.

Lors de sa réunion du 3 mars 2009, il a été rappelé à titre liminaire que l'assemblée générale des actionnaires réunie le 20 février 2009 a décidé la mise en œuvre d'une opération de recapitalisation de la Société afin de reconstituer partiellement ses capitaux propres. Une recapitalisation réalisée par l'intermédiaire d'une opération de réduction de capital à zéro puis d'augmentation du capital de la Société (opération dite de « coup d'accordéon »).

Le conseil a constaté que le capital social s'élevait à 4 327 467,18 euros divisé en 2 843 514 actions sans valeur nominale exprimée et a constaté que chaque OCA non convertie était transformée en obligation simple.

Le conseil a pris acte que les actions nouvelles émises en remboursement des ORA feraient l'objet d'un demande d'admission auprès d'Euronext Paris (Compartiment Spécial) de NYSE Euronext.

Le conseil a constaté que le montant de la réduction du capital social s'élevait à 4 327 467,18 euros, et a rappelé que la réduction de capital était conditionnée par la réalisation de l'augmentation de capital.

Le conseil a arrêté la créance que Quinta Industries détient sur la Société Duran à hauteur d'au moins 13 850 859,50 euros et constaté que cette créance était liquide et exigible.

Le conseil a décidé la mise en œuvre de la délégation de compétence relative à l'augmentation du capital social décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009.

Le conseil a décidé que les recommandations de l'AFEP et du MEDEF relatives à la rémunération des mandataires sociaux, constituaient le code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se référerait volontairement pour l'élaboration du rapport prévue à l'article 225-37 du Code de commerce.

Enfin, le conseil a arrêté les termes du rapport complémentaire présenté à l'assemblée générale ordinaire.

Lors de sa réunion du 7 avril 2009, à titre liminaire, le conseil a pris acte que la note d'opération relative à l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 3 mars 2009 sur délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a reçu le 12 mars 2009, le visa de l'Autorité des marchés financiers.

Le conseil a constaté que les 2 843 514 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été intégralement libérées des sommes exigibles et que par suite l'augmentation se trouvait définitivement réalisée.

Le conseil a pris acte de l'admission des actions nouvelles sur Eurolist à partir du 14 avril 2009.

Le conseil a constaté la création de 20 476 actions issues du remboursement de l'intégralité des ORA. Le conseil a constaté la transformation des 35 061 OCA en 35 601 obligations simples jusqu'au terme de l'emprunt soit décembre 2013 et pris acte de la radiation des OCA à compter du 14 avril 2009 et de la cotation des obligations simples sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris.

Le conseil a pris acte de la réalisation définitive de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 février 2009 et de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 13 847 913,18 euros.

Le conseil a ainsi décidé de compléter l'article 6 et de modifier l'article 7 des statuts.

Lors de sa réunion du 30 avril 2009, le conseil a arrêté les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 de la Société.

Le conseil a également décidé de proposer à l'assemblée générale le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Robert Gibard pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Enfin, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale le renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young et Autres et de ne pas renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Maxime Petiet et de nommer en remplacement la société Auditex – et ce, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Lors de sa réunion du 30 juin 2009, le conseil a décidé de renouveler le mandat de Président du conseil d'administration de Monsieur Jean-Robert Gibard pour une période de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au cours de l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le conseil a également décidé de confier la direction générale de la société à son Président, Monsieur Jean-Robert Gibard, pour la durée de son mandat de Président.

Le conseil a décidé que le président directeur général ne serait pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions.

Lors de sa réunion du 22 octobre 2009, le conseil a arrêté les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2009.

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le président à l'approbation du conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un administrateur.

II – Procédures de contrôle interne

II-1 Définitions et objectifs en matière de contrôle interne :

Le groupe Duran adopte la définition du contrôle interne proposée dans le Cadre de Référence de l'AMF.

Le contrôle interne est défini au sein de la société et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mis en œuvre par la direction et ayant pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données

aux activités par le Conseil d'Administration de l'entreprise et mises en œuvre par les organes sociaux dans le respect des textes réglementaires, des principes, normes et méthodes applicables à la société ;

- de prévenir et maîtriser les risques identifiés résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;
- de s'assurer que la fiabilité des informations financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de sécuriser la protection des actifs ;
- d'optimiser les activités opérationnelles.

Par conséquent, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants au sein du groupe, destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les opérations sont réalisées et optimisées conformément aux objectifs, que les données financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

II-2 Périmètre du contrôle interne et diligences du président

Les procédures en application ont été conçues de manière centralisée au niveau du groupe dès lors qu'elles concernent l'information financière et résultent d'un processus décentralisé dès lors que sont concernés les domaines opérationnels.

Les procédures existantes mises en œuvre par le Conseil d'Administration et les collaborateurs concernés sont communes à l'ensemble des sociétés suivantes, entrant dans le périmètre de consolidation : SA DURAN, SA DUBOI, SA Les Auditoriums de Joinville, SARL Acousti Studios, SARL Valentine.

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société et sous forme synthétique les procédures mises en place.

II-3 Description synthétique des procédures de contrôles mises en place :

1. II-3-1 ORGANISATION GENERALE DU GROUPE

Le Groupe DURAN-DUBOI est organisé comme suit :

- ✓ Chaque société, filiale de la société-mère DURAN, est responsable de ses résultats et en rend compte mensuellement à travers des reportings financiers définis par le groupe.
- ✓ Les performances des sociétés sont suivies par activité.
- ✓ Les responsables des sociétés sont chargés de faire appliquer et respecter les orientations et décisions du groupe en conformité avec la réglementation locale.

2. II-3-2 DIFFUSION D'INFORMATIONS EN INTERNE

Un comité de direction, constitué à la tête du groupe, réunit les personnes responsables des directions globales, et assiste le Président dans la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie du groupe.

Le conseil d'administration valide la stratégie à mener au sein du groupe.

Celle-ci est ensuite relayée par le Président Directeur Général lors des comités de Direction auprès des différents responsables des directions globales.

Les membres du Comité de direction transmettent à leurs équipes la mise en œuvre de cette stratégie.

Le suivi des politiques et décisions prises par les organes de direction est assuré lors du comité de direction par la présentation de la réalisation des objectifs assignés à chaque direction.

3. II-3-3 SYSTEME VISANT A RECENSER, ANALYSER LES PRINCIPAUX RISQUES ET A S'ASSURER DE L'EXISTENCE DE PROCEDURES DE GESTION DE RISQUE

Les activités de contrôle décrites dans le paragraphe II-3-4. ont été conçues afin de répondre aux risques majeurs pouvant impacter l'activité de Duran.

4. II-3-4 ACTIVITES DE CONTROLE

Au niveau du groupe, les directions jouent un rôle dans le contrôle interne :

- Une direction commerciale par pôle d'activité (image / son) : elle a pour missions essentielles de définir les stratégies produits et marchés en collaboration avec les équipes ; d'établir les priorités en termes de développement de nouveaux produits/marchés et de suivre la concurrence.
- Une direction « développement », qui a pour mission principale de piloter l'ensemble des actions de recherche et développement (produits et process) au sein du groupe, de centraliser l'ensemble des données relatives à la propriété industrielle du groupe et d'effectuer une veille technologique.
- Une direction comptable, qui a pour missions principales de définir et mettre en œuvre la politique financière du groupe, d'assurer son respect par l'ensemble des sociétés ; de produire l'ensemble des données financières consolidées ; d'identifier les risques majeurs et d'en assurer la maîtrise au mieux soit par des couvertures d'assurances optimisées soit par tout autre mesure adéquate.

Organisation générale du contrôle interne.

En 2007 a été créé un service d'audit interne chargé de valider le contrôle interne.

Le service d'audit interne est sous la responsabilité directe du Président Directeur Général.

Le service d'audit interne est constitué d'une personne.

Organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines

Le contrôle de gestion est décomposé en 2 branches :

- L'image composée des sociétés LTC, Scanlab et Duran
- Le son composé des sociétés Les Auditoriums de Joinville, SIS et SIS Paris.

L'activité du contrôle de gestion consiste notamment en :

- L'établissement des budgets annuels
- L'analyse et rapprochement des écarts entre le réalisé et le prévisionnel
- Le contrôle de la gestion commerciale : devis, avoirs
- Le contrôle des demandes d'embauche
- Toute analyse de gestion nécessaire à la prise de décision des organes de direction.

La Direction des ressources humaines supervise et contrôle entre autres :

- Les recrutements des collaborateurs, effectués par chaque service concerné, après validation par le service contrôle de gestion ;
- La gestion des rémunérations, assurée par la responsable des ressources humaines ;
- La négociation annuelle sur les rémunérations et les conditions de travail ;
- La gestion des compétences ;
- Le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail, sous les responsabilités de chaque service qui en réfère à la direction des ressources humaines.

5. ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE OPERATIONNEL : GESTION DES RISQUES

Il existe au niveau du groupe Quinta Industries des procédures permettant d'assurer les risques identifiés liés aux activités exercées (enquêtes financières, versements d'acomptes...) :

- Le risque majeur est le risque « client » ; une procédure est mise en place dans le sens d'une minimisation des risques pris lors de la signature des contrats. Une personne chargée du portefeuille clients suit le règlement des factures. Le groupe ayant recours à l'affacturage, il

est procédé à une enquête sur l'état de santé des clients pour répondre aux conditions de mises en application de ce mode de financement ;

- Les décisions en matière de recherche et développement et d'investissements sont proposées par chaque responsable de service et soumis à l'approbation de la direction générale. Les investissements les plus importants font l'objet d'une décision prise lors des réunions du comité exécutif ;
- Les risques informatiques et notamment relatifs aux procédures de sauvegarde, de contrôle des applications informatiques utilisées, des accès « Internet » sont sous la responsabilité du directeur informatique du groupe Quinta Industries.

6. II-3-5 ANIMATION ET SURVEILLANCE DU CONTROLE INTERNE

Le service d'audit interne exerce sa mission et remet son rapport au Président.

Le Président informe le conseil d'administration des mesures correctrices entreprises en cas de défaillance du contrôle interne.

III Description des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

7. ORGANISATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

L'organisation du système comptable et de gestion est sous la direction du Président Directeur Général. Elle comporte :

a) Fonction comptable et Consolidation – Contrôle de gestion :

- Production des comptes sociaux et consolidés dans les respects des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers ;
- Établissement des comptes suivant des principes comptables harmonisés pour l'établissement des comptes consolidés ; (il n'existe pas de comptes consolidés analytiques) ;
- Transmission à la direction d'un reporting mensuel financier, par activité ;
- Établissement de situations semestrielles consolidées ;
- Mise en œuvre de règles de délégation de signature et d'engagements de dépenses, en respectant la séparation des fonctions ;

Préalablement à la tenue du Conseil d'Administration, l'arrêté des comptes fait l'objet de réunions spécifiques dont une réunion de synthèse en présence des commissaires aux comptes, en présence du Président Directeur Général.

La centralisation des données comptables et la préparation des comptes consolidés est sous la responsabilité de la direction comptable du groupe Quinta Industries.

Le contrôle de gestion assure de son côté, l'analyse et le rapprochement entre les réalisations et les budgets prévisionnels.

b) Service de trésorerie

- Une procédure de budget et de contrôle budgétaire mensuel global ; le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du groupe et d'en assurer l'optimisation dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre les différentes sociétés.
- Une prévision de trésorerie à 60 jours est établie au niveau du groupe Quinta Industries et segmentée de façon journalière. Une actualisation est réalisée de façon hebdomadaire.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, un recours aux doubles signatures bancaires existe.

La direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par les services comptables. Ces informations sont contrôlées par les experts comptables puis par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, en particulier sur notre site Internet et auprès de journaux d'annonces légales conformément à la législation en vigueur pour notre société cotée au Nouveau Marché, et par des communiqués de presse.

IV Plan d'actions et perspectives 2010

Le guide d'Application Comptable et Financier de l'AMF est mis en application progressivement au sein du groupe :

- Organisation des différents services du groupe et notamment un service comptable et financier avec à sa tête une Direction comptable
- Mise en place d'un circuit d'information économique fiable.
- Sécurisation des systèmes d'information

En 2010 le service d'audit interne poursuit les missions définies en 2009 sur les services de recouvrement clients et de la facturation.

V – Autres informations :

a) Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont prévues aux articles 23 et suivants des statuts (convocation, lieu de réunion, ordre du jour, accès aux assemblées, droit de communication).

b) Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

Depuis le 7 avril 2009, la société QUINTA INDUSTRIES détient 2 804 689 actions sur les 2 843 514 actions composant le capital social, soit 98,63% du capital.

c) Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos le 31 décembre 2009

Rémunérations des administrateurs :

Il n'y a pas d'allocation de jeton de présence aux administrateurs.

Chaque administrateur perçoit une rémunération fixe déterminée par référence aux pratiques de marché.

Messieurs Gibard et Chiavassa perçoivent, en outre, une rémunération variable déterminée par référence à des objectifs personnels.

Aucun des mandataires sociaux ne perçoit de rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

Monsieur Gibard ne perçoit aucune rémunération du groupe Duran.

SALAIRE BRUT PERCU PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE EN 2009 EN K€

Nom	Mandat ou salaire forfaitaire	AEN Voiture	AEN Chômage	AEN Prévoyance	AEN Logement	13ème mois	Bonus	Brut
GIBARD JR	324 000	2 468	11 160			27 000	196 962	<u>561 590</u>
DJOUHRI F (Quinta Indust)	90 000	8 999				7 500	43 769	<u>150 268</u>
DJOUHRI F (ADJ)	60 000							<u>60 000</u>
CHIAVASSA O	219 996	6 218		2 757		18 333	148 441	<u>395 745</u>

d) Nombre total d'options qui ont été conférées sur les actions de l'émetteur à l'ensemble des membres des organes d'administration

Il est précisé qu'il n'y a plus à ce jour de plan d'options de souscription en vigueur.

e) Conventions conclues avec des dirigeants ou des administrateurs – avantages et prêts consentis

Il n'y a pas eu de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2009.

Le Président du Conseil d'Administration.
Jean-Robert GIBARD

DURAN

Groupe DURAN - Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2009

Siège social : 35, rue Gabriel Péri

92130 Issy-les-Moulineaux

Etat de situation financière

ACTIF		31/12/2009	31/12/2008
(en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes		
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	6	5 901	8 158
Immobilisations incorporelles	7	5 309	804
Immobilisations financières		382	294
		11 592	9 256
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs financiers	10	0	0
Stocks	11	119	90
Clients & autres débiteurs	9	15 291	17 507
Trésorerie & équivalents de trésorerie	12	44	67
		15 454	17 664
TOTAL ACTIFS		27 045	26 920

PASSIF		31/12/2009	31/12/2008
(en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes		
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAL ET RESERVES REVENANT AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE			
Capital émis	13	13 848	4 296
Primes d'émission	13	21 215	21 082
Actions propres		0	-2
Emprunt obligataire - part Capitaux propres		0	1 710
Résultat de la période - part du groupe		-5 545	-10 357
Réserves consolidées		-50 678	-46 191
		-21 159	-29 462
INTERETS MINORITAIRES			
		-4	-4
TOTAL CAPITAUX PROPRES			
		-21 164	-29 466
PASSIFS NON COURANTS			
	16		
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit		1 530	2 769
Emprunts & dettes financières diverses		249	249
Emprunt obligataire - part dette		2 264	2 193
Fournisseurs & autres créditeurs		3 817	3 927
Provisions	20	199	128
		8 060	9 266
PASSIFS COURANTS			
	16		
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit		3 549	2 852
Emprunts & dettes financières diverses		9 385	20 220
Fournisseurs & autres créditeurs		26 672	23 560
Provisions	20	543	488
		40 149	47 120
TOTAL PASSIFS			
		48 209	56 386
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
		27 045	26 920

Etat du résultat global

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en milliers d'euros sauf indication contraire)	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Chiffre d'affaires (*)	18 914	21 701
Autres produits de l'activité	942	211
Achats consommés	-905	-699
Charges de personnel	-8 773	-10 701
Charges externes	-10 577	-11 245
Impôts & taxes	-1 092	-770
Dotations aux amortissements	-3 408	-4 681
Dotations aux provisions	-109	-291
Dépréciation du goodwill	0	-2 356
Autres produits opérationnels	101	76
Autres charges opérationnelles	-175	-112
RESULTAT OPERATIONNEL	-5 082	-8 867
Produits de trésorerie & d'équivalents de trésorerie	41	83
Coût de l'endettement financier brut	-592	-1 568
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-551	-1 485
Autres produits financiers	100	0
Autres charges financières	-11	-5
Charge d'impôt	0	0
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION	-5 545	-10 357
RESULTAT NET DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-5 545	-10 357
	0	0
<i>résultat groupe</i>	<i>-5 545</i>	<i>-10 357</i>
<i>intérêts minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	-1,95	-3,67

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (en milliers d'euros sauf indication contraire)	31/12/2009	31/12/2008
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	0	0
Pertes nettes sur instruments de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger	0	0
Réévaluation des immobilisations corporelles	0	0
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	0	0
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée en résultat	0	0
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat	0	0
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	0	0
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global	0	0
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL POUR LA PERIODE, NETS D'IMPOT	0	0

RESULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PERIODE	-5 545	-10 357
-------------------------------------	--------	---------

(*) En 2009 Le groupe DURAN a reclassé en « Autres produits de l'activité » les refacturations hors core-business faites avec les parties liées.
Ces refacturations s'élèvent à 883 k€ en 2009 contre 1 009 k€ en 2008.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en milliers d'euros sauf indication contraire)	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Chiffre d'affaires	18 914	20 692
Autres produits de l'activité	942	1 220

Tableau consolidé des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros sauf indication contraire)	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-5 545	-10 357
+/- dotations nettes & provisions (hors celles s/actifs circulants)	3 506	6 979
+/- autres produits & charges calculées	-20	-20
+/- plus/moins-values de cession	132	1 084
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	-1 926	-2 314
+ coût de l'endettement financier net	551	1 485
+/- charge d'impôt	0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net	-1 375	-828
- Impôt versé	0	0
+/- variation du BFR de l'activité	710	1 223
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-665	394
- Décaissements liés aux acq° d'immo. Inc & corporelles	-1 397	-1 031
+ Encaissements liés aux cessions d'immo inc & corp.	36	28
- Décaissements liés aux acq° d'immo. Financières	-3	-12
+ Encaissements liés aux cessions d'immo financières	14	6
+ Subventions d'investissements reçues	0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
FLUX NET DE TRESO. LIE AUX OPERAT° d'INVESTISSEMENT	-1 349	-1 009
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'aug. Kal	189	0
+ Encaissements liés aux nouveaux Emprunts	71	128
+ Encaissements liés aux apports en C/C	2 882	5 953
+ Encaissements liés aux leasings	99	0
+ Remboursements de leasing, emprunts et autres	-1 503	-3 759
- Intérêts financiers nets versés	-592	-1 568
- Intérêts financiers nets reçu	41	83
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		

FLUX NET DE TRESO. LIE AUX OPERAT° de FINANCEMENT	1 186	837
VARIATION DE LA TRESORERIE	-828	222

Variation de la trésorerie globale	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Disponibilités	44	67	129
Concours bancaires courants	-2 208	-1 403	-1 639
Concours bancaires non courants	-202	-202	-225
Autres (impact actualisation de la dette en IFRS)	-32	-32	-56
TOTAL TRESORERIE	-2 398	-1 570	-1 791

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Part CP des obligations	Actions propres	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 décembre 2007	4 296	21 082	-42 214	1 710	-2	-3 981	-4	-19 113
Affectation du résultat			-3 981			3 981		
Augmentation de capital								
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre			4					4
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						-10 357		-10 357
Part des minoritaires								
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 31 décembre 2008	4 296	21 082	-46 191	1 710	-2	-10 357	-4	-29 466
Affectation du résultat			-10 357			10 357		0
Augmentation de capital	13 848							13 848
Reclassement emprunt obligataire			1 546	-1 546				0
Conversion obligations								0
Réduction de capital	-4 327		4 327					0
Variations de périmètre								0
Résultat de l'exercice								0
Part du groupe						-5 545	0	-5 545
Part des minoritaires								0
Autre éléments du résultat global								0
Résultat global total de l'exercice								-5 545
Obligations remboursables en actions	31	133		-164				0
Emprunt obligataire convertible								0

Actions propres			-2		2			0
Autres variations			0					0
Au 31 décembre 2009	13 848	21 215	-50 677	0	0	-5 545	-4	-21 163

Comme indiqué dans le paragraphe 1.2., les obligations convertibles en actions sont devenues des obligations simples depuis le 26 février 2009.
De ce fait, la part des obligations convertibles a été reclassée en « réserves consolidées ».

Note 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS MARQUANTS

1.1 Informations Générales

La société DURAN SA et ses filiales ("le Groupe") est active dans les domaines de la haute technologie audiovisuelle appliquée à l'étalonnage et aux effets spéciaux numériques, à l'animation 3D, au montage image et son, pour la télévision et le cinéma.

DURAN SA, société mère, est enregistrée et domiciliée en France, 35 rue Gabriel Péri, à Issy-les-Moulineaux.

DURAN SA est cotée sur Euronext Paris de NYSE Euronext.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 mai 2010 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1.2 Faits marquants de l'exercice

Opération de reconstitution partielle des capitaux propres de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la société Duran réunie le 20 février 2009 a décidé la mise en œuvre d'une opération de recapitalisation de la Société afin de reconstituer partiellement ses capitaux propres.

Cette recapitalisation a été réalisée par l'intermédiaire d'une opération de réduction de capital à zéro puis d'augmentation du capital de la Société (opération dite de « **coup d'accordéon** »).

L'intégralité des 20 476 obligations remboursables en actions de la Société (« **ORA** ») émises par cette dernière le 27 octobre 2003 a été remboursée en 20 476 actions de la Société préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

En conséquence, le capital social a été porté à 4 327 467,18 euros divisé en 2 843 514 actions sans valeur nominale exprimée.

En application des stipulations du contrat d'émission des 35 601 obligations convertibles en actions de la Société (« **OCA** »), conclu le 27 octobre 1997 et modifié le 27 octobre 2003, les titulaires d'OCA pouvaient librement opter, jusqu'au 26 février 2009, pour la conversion de leurs OCA préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

Il n'a été procédé à aucune conversion d'OCA.

Cette absence de conversion des OCA préalablement au lancement des opérations a conduit à la transformation de ces titres en obligations simples (non convertibles) à compter de la date de réalisation de l'opération de coup d'accordéon jusqu'au terme de l'emprunt obligataire (2013).

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 mars 2009 en vue de mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009.

Ainsi, le conseil a décidé d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 13 847 913,18 euros et de le porter ainsi à un montant maximum de 13 847 913,18 euros par la création et l'émission de 2 843 514 actions nouvelles, toutes de même catégorie, sans valeur nominale chacune émises au pair, soit 4,87 euros.

La note d'opération relative à l'augmentation de capital a reçu le 12 mars 2009 le visa n°09-056 de l'Autorité des Marchés Financiers.

La période de souscription des actions nouvelles était ouverte du 16 au 27 mars 2009 inclus.

La souscription de Quinta Industries à l'augmentation de capital s'est réalisée par compensation avec la créance qu'elle détient en compte courant sur la Société.

A l'issue de la période de souscription, le conseil d'administration s'est réuni le 7 avril 2009 et a constaté que les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission et a en conséquence alloué les actions nouvelles non souscrites au profit de la société Quinta Industries.

En conséquence, l'augmentation de capital a été intégralement souscrite. Ainsi, le capital social a été porté à 13.847.913,18 euros par la création et l'émission de 2.843.514 actions nouvelles.

A l'issue de cette opération, la société Quinta Industries détient 2 804 689 actions sur les 2.843.514 actions composant le capital social soit 98.63 % du capital.

Réaménagement du plan de continuation

A la demande de Duran et Duboi, dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé le réaménagement du plan de continuation de la société Duran arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Ainsi, il a été proposé aux créanciers (hors obligataires) un remboursement du solde de leurs créances selon les modalités suivantes :

- option 1 : règlement définitif pour solde de tout compte de 20% du solde du montant de la créance au plus tard dans les 3 mois du jugement définitif
- option 2 : règlement du solde de la créance en cinq échéances au 2 décembre de chaque année comme suit :
 - => Années 2009 à 2011 :10%,
 - => Années 2012 et 2013 : 20%.

Le commissaire à l'exécution du plan a établi un tableau récapitulatif des réponses, dont il ressort que 9 créanciers ont choisi l'option 1, que 15 créanciers ont choisi l'option 2, que 32 créanciers qui n'ont pas répondu ou donné une réponse ambiguë sont réputés avoir choisi l'option 2 et qu'un seul d'entre eux a refusé la proposition de modification du plan.

L'échéancier des dettes tient compte de ce réaménagement du plan de continuation. Le solde des dettes liées au redressement judiciaire s'élève à 6 M€ au 31 décembre 2009 pour la société Duran et 1,5 M€ pour la société Duboi, les échéances de 10% de décembre 2009 ayant été payées.

Signature de contrats importants en 2009 :

1° Signature d'un contrat de prestations de services et d'un contrat de coproduction pour un film d'animation 3D dont le projet s'étale sur plusieurs mois, la sortie du film est prévue courant 2011.

Le chiffre d'affaires au titre du contrat de prestations de services est comptabilisé en fonction du taux d'avancement du projet. Celui-ci s'élève à 4.2% au 31 décembre 2009 et a été calculé sur la base des coûts réels engagés de septembre 2009 à décembre 2009 par rapport aux coûts totaux budgétés.

L'apport total de Duran au titre du contrat de coproduction a donné lieu au 31 décembre 2009 à la comptabilisation d'une immobilisation en cours incorporelle de 4.5 M€ et d'une facture non parvenue de 2.5 M€ qui figure au passif du bilan en « Fournisseurs & autres créditeurs ». Les droits de coproduction seront recouverts par Duran et les coproducteurs, selon les modalités de répartition contractuelles, en fonction des RNPP disponibles (Revenus Nets Part Producteur).

2° Signature d'un contrat de participation sur la post-production d'un film long métrage. Au 31 décembre 2009 une immobilisation incorporelle en cours a été constatée au bilan pour un montant de 255 k€.

Contrôle Fiscal :

La société DUBOI a reçu en date du 3 février 2009 une proposition de redressement fiscal portant sur la TVA pour la période de 1^{er} janvier 2006 au 30 novembre 2008, pour un montant de 402 k€ intérêts de retard et majorations compris.

La société DUBOI a contesté ce redressement.

En date du 30 septembre 2009 un accord transactionnel d'un montant de 155 K€ a été signé entre le représentant de la Société DUBOI et l'administration fiscale.

Une charge a été enregistrée pour un montant de 155 k€ dans les comptes au 31 décembre 2009 en contrepartie du poste "Autres charges opérationnelles".

1.3 Continuité d'exploitation

Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à DURAN pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité de l'exploitation.

Il est rappelé que ce soutien perdure depuis l'adoption du plan de redressement par voie de continuation du 02/12/03.

Note 2 : RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES
--

2.1 Base de préparation des états financiers

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- l'IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ;
- l'IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » ;
- l'IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » ;
- les amendements à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations » ;
- les amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée » ;
- l'amendement à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation » ;
- l'amendement à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés », applicables aux exercices clos à compter du 30 juin 2009 ;
- les améliorations annuelles 2008 des IFRS à l'exception des amendements à IFRS 1 et IFRS 5 qui sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
- l'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations communiquées au titre des instruments financiers » ;
- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe ».
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle
- IFRIC 14 - Plafonnement de l'actif - financement minimal

L'application de ces normes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et n'étant pas d'application obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- l'amendement à IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation - Eléments éligibles à la comptabilité de couverture » ;
- l'amendement à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis » ;
- l'amendement à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » ;
- l'amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- l'IFRS 1 révisée - première adoption des IFRS
- l'IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » ;
- l'IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées » ;
- l'IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » ;
- l'IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers » ;
- l'IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net à l'étranger » ;
- l'IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » ;
- l'IFRIC 18 « Transferts d'actifs de la part de clients ».
- l'IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
- les améliorations annuelles 2009 des IFRS

De même, le Groupe n'applique pas les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union Européenne et n'étant pas d'application obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- IFRS 9 « Instruments financiers »

Le processus de détermination par Duran des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du groupe est en cours. Le groupe Duran estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

2.2 Méthodes de consolidation

(a) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

(b) Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

2.3 Information sectorielle

IFRS 8 "Secteurs Opérationnels" remplace la norme IAS 14 "Information sectorielle". Les secteurs opérationnels sont des composants du Groupe qui réalisent des activités et dont les résultats opérationnels extraits du reporting interne sont revus par le Président Directeur Général du Groupe afin de prendre des décisions sur l'allocation des ressources et mesurer la performance de secteurs.

Les secteurs opérationnels répondant aux critères de la nouvelle norme sont identiques à ceux présentés auparavant selon IAS 14. L'application d'IFRS 8 n'a donc pas entraîné de changement dans l'information sectorielle.

Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel, le groupe Duran est géré selon quatre secteurs opérationnels : TV, cinéma, Studio DD et autres.

Le Groupe n'a actuellement qu'un seul secteur géographique.

2.4 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui sont également la monnaie fonctionnelle de la société-mère et de ses filiales.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

2.5 Regroupement d'entreprise

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (« goodwill ») si l'écart est positif.

L'écart d'acquisition représente la différence positive constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie. Les principales activités du groupe DURAN sont regroupées au sein d'entités juridiques distinctes. De ce fait les groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les goodwills correspondent à des entités juridiques.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs avant impôt. Ces calculs s'appuient sur des business plans à 5 ans élaborés par la Direction Générale et le contrôle de gestion du Groupe. Au-delà les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance raisonnable. L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe Duran avant impôt. Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

Matériel	3 à 5 ans
Aménagements, installations	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.7 Immobilisations incorporelles

(a) Goodwill - Écart d'acquisition

Cf. § 2.5 Regroupement d'entreprises.

(b) Marques et licences

Les marques du Groupe ne répondant pas aux critères d'identification posés par IAS 38, ne sont pas reconnues au bilan consolidé.

(c) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre un et quatre ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (trois ans).

(d) Participations à des coproductions

Des participations à des coproductions de films destinées au cinéma et à la télévision sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Les amortissements commencent à la sortie des films et sont calculés sur la base des recettes qui représentent au mieux le rythme de consommation des avantages futurs générés par l'actif incorporel.

(e) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (portant sur la conception et les tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par l'IAS 38 sont réunis, à savoir :

- ⇒ la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- ⇒ le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- ⇒ l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne son utilité doit être reconnue ;
- ⇒ la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- ⇒ les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en charges au cours d'une période ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles au cours des périodes ultérieures.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles.

2.8 Dépréciation d'actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition)

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

2.9 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

(a) Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme (actifs détenus à des fins de transaction) ou qu'il a été désigné comme tel par la direction (actifs évalués à la juste valeur par résultat), conformément à IAS 39.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants,

hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts sont évalués au coût amorti et sont comptabilisés au bilan au poste Actifs financiers.

Les créances sont comptabilisées au bilan au poste Clients et autres débiteurs (note 2.11).

(c) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune catégorie.

Ils sont inclus au bilan dans les Actifs financiers non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ainsi que les instruments dérivés liés à ces instruments de capitaux propres non cotés et qui doivent être réglés par remise de tels instruments, sont évalués au coût. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les pertes et profits découlant de variations de la juste valeur des actifs financiers inscrits à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, y compris les produits d'intérêts et les dividendes, sont présentés au compte de résultat dans les Autres profits net de la période durant laquelle ils surviennent.

Les variations de la juste valeur des titres monétaires classés comme étant disponibles à la vente et des titres non monétaires classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres.

Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans les pertes et les profits sur titres de placement. Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe à les recevoir est effectif.

Les justes valeurs des placements cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier (et pour les titres non cotés), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires, à l'analyse des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'à des modèles de détermination du prix

d'options, et ce en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes propres à l'entreprise évaluatrice.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. S'il existe un indicateur de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, le cumul de la perte - mesuré comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif financier déjà comptabilisée en résultat - est transféré des capitaux propres et comptabilisé au compte de résultat. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisées en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. La Note 2.11 fournit des informations sur les tests de dépréciation des créances clients.

2.10 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré - premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.11 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Les créances clients sont dépréciées lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit.

2.13 Actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession

si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

2.14 Capital apporté

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.15 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Dans le cadre du redressement du groupe les emprunts bancaires ont été renégociés en décembre 2003 sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.16 Fournisseurs et autres créiteurs

Dans le cadre du redressement du groupe, des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales ainsi qu'un compte courant d'associé ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt.

Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.17 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale provenant pour l'essentiel des retraitements de consolidation.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées à la date de clôture.

Des impôts différés actif sur déficits reportables sont reconnus lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

2.18 Avantages du personnel

Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés du régime ;
- la charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge opérationnelle en charge de personnel à l'exception des charges d'intérêts sur la dette diminuées du rendement des actifs financiers qui sont comptabilisées dans les autres charges financières.

Les contributions au titre des régimes à prestations définies sont considérées comme charges de personnel pour la partie correspondant au coût des services rendus et comme charges financières pour la différence entre le rendement des actifs et les intérêts sur obligations vis-à-vis des salariés.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis à vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

2.19 Provisions

Le Groupe applique les dispositions d'IAS 37 relative à la comptabilisation des passifs. Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.20 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

(a) Vente de services

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit : les prestations de services sont facturées en fin de mois, sur relevé récapitulatif de l'activité du mois écoulé en fonction du taux contractuel net des remises commerciales.

Les dépassements par rapport au bon de commande ou au contrat initial font l'objet d'additifs et sont facturés également sur relevé récapitulatif.

Les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des récapitulatifs facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent à l'actif du bilan en "Factures à émettre".

Les services facturés mais non totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan en "Produits constatés d'avance".

Sur l'ensemble des grands départements (Effets spéciaux, étalonnage numérique Duboicolor, effets spéciaux, post production SON), les prestations varient d'une durée de quelques jours à 3 mois, voire 1 an sur les gros budgets pour les effets spéciaux.

Les estimations de chiffre d'affaires sont revues mensuellement en fonction des plannings et des contrats.

Certaines prestations sont facturées au forfait, mais ce mode reste exceptionnel. Le chiffre d'affaires est alors comptabilisé à l'avancement des coûts estimés sur le contrat et le budget global de la prestation est revu chaque trimestre.

Au 31 décembre 2009, il n'y a pas de perte à terminaison provisionnée.

(b) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe ramène la valeur comptable de celle-ci à sa valeur recouvrable - qui représente les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux

d'intérêt effectif initial de l'instrument - et continue de comptabiliser l'effet de la désactualisation en produits d'intérêts. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif initial.

(c) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

2.21 Subventions

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

2.22 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrat de location financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme (i) l'existence d'option incitative en fin de contrat, (ii) le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie du bien ou (iii) que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représentent la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Note 3 : GESTION DU RISQUE FINANCIER

3.1. Risques de change

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture du risque de change car la quasi totalité de son chiffre d'affaires (2009) est facturé en Euros.

Il n'y a pas ou quasiment pas d'achats en devise étrangère.

3.2. Risque de crédit

Le recours à une assurance crédit permet de minimiser les risques encourus de non-règlement. En effet il est impératif pour la Société d'obtenir un certain nombre de garanties afin que le factor prenne en compte les factures concernées. Il reste un risque pour certains clients qui ne sont pas cédés au factor du fait de leur activité et dont le règlement n'est pas couvert.

3.3. Risque de liquidité

Le groupe est exposé à un risque de liquidité compte-tenu du fait qu'il a perdu l'ensemble de ses lignes bancaires. Néanmoins, Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à DURAN pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité de l'exploitation. »

3.4. Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances "Dailly") et des autres emprunts auprès des établissements de crédit est à taux variable sur l'EONIA ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Note 4 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

4.1 Valeur recouvrable des actifs

Le groupe soumet les actifs à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur conformément à la méthode exposée en note 2.5.

Les montants recouvrables des actifs sont déterminés à partir des calculs de la valeur d'utilité de Duran.

4.2 Valeur recouvrable des droits de coproduction

Le Groupe a reconnu un actif de droit de coproduction dont la recouvrabilité dépendra du succès commercial du film.

4.3 Comptabilisation des contrats au forfait

Pour les contrats au forfait, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts estimés sur le contrat.

4.4 Les impôts différés

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés liés aux différences temporelles entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et passifs provenant pour l'essentiel des retraitements de consolidation. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés compte tenu des pertes fiscales.

En effet, la probabilité de récupération de ces pertes fiscales n'a pu être démontrée du fait de peu de visibilité sur les bénéfices imposables attendus au cours des exercices futurs.

Note 5 : SECTEURS OPERATIONNELS

Au 31 décembre 2009, l'activité du Groupe se répartit en quatre principaux secteurs :

- TV
- Cinéma
- Studio DD (effets spéciaux 2D3D, animation 3D et la R&D)
- Autres

Pour l'essentiel, les autres activités du Groupe comprennent de la distribution et des services. Aucune de ces activités ne constitue à elle seule un secteur opérationnel devant donner lieu à une information spécifique.

Les résultats par secteur opérationnel pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont détaillés ci-après :

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2008						
Total des Ventes brutes	22 226	3 026	10 814	8 256	130	-
Ventes intersecteurs	- 524	-1	-512	-11	-	-
Chiffre d'affaires (*)	21 702	3 025	10 302	8 245	130	-
Résultat opérationnel	-8 867	-1 835	-3 430	-3 422	-256	76
Coût de l'endettement financier net	-1 485					
Autres produits & charges financiers	-5					
Résultat avant impôt	-10 357					
Charge d'impôt	-					

(*) Le chiffre d'affaires 2008 inclus 1 009 k€ de refacturations hors core-business faites aux parties liées, en 2009 ces refacturations ont été reclassées en « Autre produits de l'activité » pour un montant de 883 k€.

La colonne « non affecté à un secteur » correspond aux coûts de structure non affectables à un secteur.

Les résultats par secteur opérationnel pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont détaillés ci-après :

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2009						
Total des ventes brutes	19 326	2 091	10 769	6 273	194	-
Ventes intersecteurs	-412		-412			-
Chiffre d'affaires	18 914	2 091	10 357	6 273	194	-
Résultat opérationnel	-5 082	-859	-1 143	-2 738	-342	-
Coût de l'endettement financier net	-551					
Autres produits & charges financiers	88					
Résultat avant impôt	-5 545					
Charge d'impôt	-					
Résultat 31 décembre 2009	-5 545					

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés dans les conditions habituelles, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteurs sont :

Autres éléments du compte de résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2008						
Reprises amort., dépréciations, transferts de charges	155	22	68	65	-	-
Dotations amortissements & dépréciations sur Immobilisations	4 681	897	1 264	2 520	-	-
Dépréciations des goodwill	2 356	-	2 356	-	-	-
Dépréciations sur créances douteuses	401	68	205	129	-	-
Dotations provisions pour risques & charges	62	13	42	7	-	-

Autres éléments du compte de résultat par secteur (en k€)

	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2009						
Reprises amort., dépréciations, transferts de charges	184	31	102	51	-	-
Dotations amortissements & dépréciations sur Immobilisations	3 408	362	1 608	1 438	-	-
Dépréciations des goodwills	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur créances douteuses	206	23	162	21	-	-
Dotations provisions pour risques & charges	15	2	9	4	-	-

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2008 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

ACTIFS & PASSIFS SECTORIELS au 31 décembre 2008

Informations sectorielles	ACTIVITES					
	Total	TV	STUDIO DD	CINEMA	Autres	Non affecté
Actif et Passif par secteur (en k€)						
Actifs opérationnels	26 627	3 881	9 344	13 355	46	-
Autres actifs	294	-	-	-	-	294
TOTAL actifs par secteur	26 920	3 881	9 344	13 355	46	294
Passifs opérationnels	27 487	3 654	11 355	12 407	72	-
Autres passifs	28 900	-	-	-	-	28 900
TOTAL passifs par secteur	56 387	3 654	11 355	12 407	72	28 900
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	6 196	997	2 659	1 914	627	-

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2009 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

ACTIFS & PASSIFS SECTORIELS au 31 décembre 2009

Informations sectorielles	ACTIVITES					
	Total	TV	STUDIO DD	CINEMA	Autres	Non affecté
Actif et Passif par secteur (en k€)						
Actifs opérationnels	26 663	2 830	11 361	12 429	44	-
Autres actifs	382	-	-	-	-	382
TOTAL actifs par secteur	27 045	2 830	11 361	12 429	44	382
Passifs opérationnels	30 489	3 018	14 061	13 325	85	-
Autres passifs	17 720	-	-	-	-	17 720

TOTAL passifs par secteur	48 209	3 018	14 061	13 325	85	17 720
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	5 959	293	4 975	691	-	-

Les actifs opérationnels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.

Les passifs opérationnels comprennent des dettes fournisseurs et autres créditeurs. Sont exclus les impôts et les emprunts de la société.

Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 6) et d'immobilisations incorporelles (Note 7).

Le Groupe n'a qu'un seul secteur géographique.

Le chiffre d'affaires est réalisé pour 96,5% en France.

Note 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles (en K€)	TOTAL	Location gérance	Installations Techniques	Autres	Immobilisations en cours
Exercice 2008					
VNC à l'ouverture	7 151	-	4 650	2 042	458
Acquisitions	6 097	-	5 349	631	116
Transferts	-	-	121	121	
Cessions/Sorties	- 6 369	-	5 941	- 50	- 379
Amortissement	1 280	-	1 576	- 295	-
Dépréciation					
VNC à la clôture	8 158	-	5 512	2 450	196
Au 31/12/08					
Valeur brute	31 825	-	27 429	4 199	196
Amortissement	- 23 666		- 21 917	- 1 750	
Dépréciation	-	-			-
VNC	8 158	-	5 512	2 450	196
Exercice 2009					
VNC à l'ouverture	8 158	-	5 512	2 450	196
Acquisitions	775		464	283	27
Transferts	-		183	- 121	- 62
Cessions/Sorties	- 70		- 68	- 2	
Amortissement	- 2 890		- 2 529	- 362	
Dépréciation	- 72				- 72
VNC à la clôture	5 901	-	3 564	2 248	89
Au 31/12/09					
Valeur brute	32 530		27 888	4 480	162
Amortissement	- 26 557		- 24 324	- 2 233	
Dépréciation	- 72				- 72
VNC	5 901	-	3 564	2 248	89

Note 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (en K€)	TOTAL	Logiciel Storyviz	Autres immobilisations incorporelles et immobilisations en cours	Concessions brevets marques	Goodwill
Exercice 2008					
VNC à l'ouverture	3 942	722	567	229	2 425
Reclassement	0	-	-	0	-
Acquisitions	298	-	200	98	-
Cessions/Sorties	-	-	-	-	-
Dotations					
Reprises	- 3 438	- 481	- 406	- 194	- 2 357
VNC à la clôture	804	241	362	132	69
Au 31/12/08					
Valeur brute	15 092	1 647	6 160	2 107	5 351
Reclassement	-	-	-	-	-
Amortissement	- 12 427	- 1 407	- 3 934	- 1 975	- 5 282
Dépréciation	- 1 863		- 1 863		
VNC	804	241	362	132	69
Exercice 2009					
VNC à l'ouverture	804	241	362	132	69
Reclassement	-		5	- 5	
Acquisitions	5 122		4 917	205	
Cessions/Sorties	- 144		- 144	- 1	
Dotations					
Dotations/Reprises	- 473	- 241	- 5	- 227	
VNC à la clôture	5 309	-	5 135	104	69
Au 31/12/09					
Valeur brute	20 243	1 647	10 936	2 309	5 351
Reclassement	-				
Amortissement	- 13 071	- 1 647	- 3 937	- 2 205	- 5 282
Dépréciation	- 1 863		- 1 863		
VNC	5 309	0	5 135	104	69

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement le contrat de coproduction d'animation 3D, signé en fin d'année 2009, comptabilisé en immobilisations en cours.

7.1 Goodwill

Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction des personnes morales.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des goodwills aux secteurs :

Goodwills net (en K€)	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres
Personnes morales pour lesquelles un goodwill est enregistré						
AUDIS JOINVILLE	-	-	-	-	-	-
DUBOI	-	-	-	-	-	-
ACOUSTI	69	-	-	69	-	-
TOTAL PAR SECTEUR	69	-	-	69	-	-
TOTAL PAR ANNEE	69			69		

7.2 Recherche et développement

Un projet de développement de logiciel STORYVIZ a été lancé au cours de l'exercice 2003/2004. Ce projet a été partiellement subventionné par le Centre National de la Cinématographie. Les frais activés de 2003 à 2006 s'élèvent à 1 647 milliers d'euros. Ce projet a abouti à la commercialisation de 2 versions du logiciel qui sont complètement amorties depuis le 30 juin 2009.

Au cours des exercices 2007 et 2008, trois projets de développement ont été menés :

- STORYEDITOR,
- HD3D,
- STORYMAKER.

En 2009 les projets STORYEDITOR et STORYMAKER ont été abandonnés, l'impact résultat est de (43) k€ pour STORYEDITOR et (101) k€ pour STORYMAKER.

La participation restante de DURAN dans le projet HD3D-IIO, qui avait débuté en septembre 2006, s'est terminée le 31 décembre 2009. Ce projet collaboratif, partie prenante du pôle de compétitivité CAP DIGITAL, a eu pour objectif de doter le secteur des industries techniques de l'image et du son et de l'animation de moyens technologiques nouveaux : outils conçus

collectivement et interopérables pour augmenter significativement l'efficacité, la fiabilité, l'innovation et la sécurité opérationnelle individuelle, collective et sectorielle.
Les frais de 380 k€ seront amortis sur 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2010.

Note 8 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES

Le Groupe détient les participations minoritaires non consolidées (pas d'influence notable) suivantes :

- (1) DUMAR VIDEO FILM SA (26% SA DURAN ; 13% SA DUBOI ; 45% A.BEN AMAR ; 10% IMF ; 6% STUSID)

Objet : production et post-production de courts et longs métrages

Siège social : 2, rue Kenya - Tunis 1002 (Tunisie)

Résultat au 31/12/2008 bénéfice de 5 K€

Capitaux propres au 31/12/2008 : 622 K€

A ce jour les chiffres de 2009 ne sont pas disponibles

- (2) SNC RECAMIER (10% SA DURAN ; 10% Madison Textiles Ltd (Londres) ; 80% Halinvest SARL)

Objet : gestion immobilière

RCS PARIS B 391 803 947

Siège social : 31, rue Bonaparte - 75006 Paris

La SARL Halinvest est contrôlée à 100% par M. et Mme Denis HALARD. La SNC Récamier est propriétaire de l'immeuble sis au 35 rue Gabriel Péri à Issy les Moulineaux.

Résultat au 31/12/2009 : bénéfice de 536 K€

Capitaux propres au 31/12/2009 : 4 135 K€

- (3) CTVA Club de l'Etoile (9.87% Société Auditorium de Joinville)

Objet : Salle de Cinéma

RCS PARIS B 327 957312

Siège social : 14, rue de Troyon - 75017 Paris

Résultat au 31/12/2009 : bénéfice de 9 K€

Capitaux propres au 31/12/2009 : 257 K€

Ces sociétés n'ont pas été mises en équivalence car le Groupe n'exerce pas d'influence notable sur ces participations. En effet, le groupe ne participe à aucune décision de gestion dans ces sociétés.

Les titres de ces sociétés n'étant pas cotés et en l'absence de valeur de marché ces participations ont été comptabilisées à leur coût historique.

Note 9 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Clients et autres débiteurs en k€	31/12/2009	31/12/2008
Créances clients	12 436	14 418

(Provisions pour dépréciations)	- 2 027	- 1 985
Créances clients nettes	10 409	12 434
Autres créances nettes	4 399	4 577
Produits à recevoir	-	-
Charges constatées d'avance	483	496
Avances sur commandes	-	-
TOTAL	15 291	17 507

Des créances existent avec des entreprises associées et parties liées :

2008 en k€	Net
Créances clients	10 922
Créances entreprises associées	1 502
Créances avec parties liées	10
Total	12 434

2009 en k€	Net
Créances clients	8 797
Créances entreprises associées	1 417
Créances avec parties liées	196
Total	10 409

Les mouvements pour dépréciation des créances sont les suivants :

Au 1 ^{er} janvier 2008	1 644
Acquisition de filiales	-
Dotation	372
Diminution liée aux pertes sur créances irrécouvrables	-
Montant non utilisé repris	32
Provision - désactualisation	-
Au 31 décembre 2008	1 985

Au 1 ^{er} janvier 2009	1 985
Acquisition de filiales	-
Dotation	200
Diminution liée aux pertes sur créances irrécouvrables	1
Montant non utilisé repris	157
Provision - désactualisation	-
Au 31 décembre 2009	2 027

Au 31 décembre 2009, l'analyse des créances échues mais non dépréciées est résumée ci-après :

en k€	Non échues non dépréciées	Echues & non dépréciées					Total
		< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	90 - 120 jours	> 120 jours	

31-déc-08	4 115	2 182	1 292	1 607	1 099	2 139	12 434
31-déc-09	2 821	3 558	1 226	418	469	1 917	10 409

Le Groupe n'a pas de risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Il y a une très forte fidélité des clients même si la récurrence n'est pas formalisée contractuellement.

Les créances à plus de 120 jours concernent des clients dont le Management du Groupe considère que la créance sera recouvrée et dont le montant le plus significatif fait l'objet d'un accord de recouvrement.

Au cours de l'exercice 2009, le groupe a cédé des créances pour un montant total de 9 735 k€ à une société d'affacturage contre de la trésorerie.

Les créances cédées en affacturage ne sont pas déconsolidées. Le montant financé à la clôture apparaît en « Autres Dettes » pour 2 177 k€.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Groupe a comptabilisé une provision de 200 K€ (contre 372 K€ en 2008) au titre de la dépréciation de ses créances clients.

En 2009, la reprise de provision pour dépréciation de créances clients est de 158 K€ dont 1 K€ correspondent à des reprises utilisées.

Note 10 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers pour un montant de 382 K€ sont composés principalement de titres de participation pour un montant de 206 k€ et de dépôts de garantie pour 178 k€.

Note 11 : STOCKS

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Stock de matières premières	24	22
Stock de marchandises	95	69
TOTAL	119	90

Note 12 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

en k€	31/12/2009	31/12/2008
Disponibilités	42	65
Autres valeurs mobilières	2	2
Liquidités	44	67
Part courante des découverts nés avant le RJ	- 45	-91
Découverts et intérêts courus	-2 164	-1 312
Découverts	-2 208	-1 403
Trésorerie nette	-2 164	-1 336

Note 13 : CAPITAL APORTE

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions propres	Valeur totale des actions (K€)	Valeur actions ordinaires (K€)	Valeur actions propres (K€)	Primes d'émission (K€)	TOTAL (K€)
31/12/2008	2 823 038	2 821 637	1 401	4 296	4 294	2	21 082	25 378
31/12/2009	2 843 514	2 843 514	-	13 848	13 848	-	21 215	35 063

Le nombre total d'actions est de 2 843 514 sans valeur nominale exprimée. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Une opération de recapitalisation de la Société afin de reconstituer partiellement ses capitaux propres a eu lieu.

Le 3 mars 2009, 20 476 ORA ont été transformées en 20 476 actions.

Un coup d'accordéon a ainsi été effectué :

- réduction de capital à 0 par incorporation en compte de report à nouveau le 3 mars 2009, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, le 07 avril 2009
- augmentation de capital par incorporation du compte courant le 7 avril 2009 (2 804 689 actions représentant un capital de 13 658 835,43 €)
- augmentation de capital par appel public à l'épargne (38 825 actions représentant une valeur de 189 077,75 €).

A présent le capital s'élève à 13 847 913.18 € et est composé de 2 843 514 actions.

Note 14 : AUTRES RESERVES**14.1 Tableau de variation des autres réserves**

en K€	Total	Prime d'émission	Emprunt obligataire
Au 31/12/2008	22 792	21 082	1 710
Au 31/12/2009	21 215	21 215	-

Note 16 : EMPRUNTS ET DETTES**16.1 Echéances des emprunts et dettes**

NON (en K€)	COURANT	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		352	352
Emprunt Crédit Baux		1 178	2 417
Emprunts et dettes financières diverses		249	249

Dettes location gérance		
Dettes fournisseurs	868	978
Dettes fiscales et sociales	2 949	2 949
SOUS-TOTAL POUR ECHEANCIER	5 597	6 945
Emprunt obligataire convertible	2 264	2 193
Provisions	199	128
TOTAL	8 060	9 266

COURANT (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 340	1 449
Concours Bancaires courants	2 208	1 403
Dettes location gérance	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	9 385	20 220
Avances et acomptes reçus	102	0
Dettes fournisseurs	9 598	10 650
Dettes fiscales et sociales	7 102	8 023
Dettes sur immobilisations	2 500	0
Autres dettes	3 674	4 214
Produits constatés d'avance	3 695	674
Provisions	543	488
TOTAL	40 149	47 121

Dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé le réaménagement du plan de continuation de la société Duran arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Ainsi, il sera proposé aux créanciers (hors obligataires) un remboursement du solde de leurs créances selon les modalités suivantes :

- option 1 : règlement définitif pour solde de tout compte de 20% du solde du montant de la créance au plus tard dans les 3 mois du jugement définitif ;
- option 2 : règlement du solde de la créance en cinq échéances au 2 décembre de chaque année comme suit :
 - Années 2009 à 2011 : 10%,
 - Années 2012 et 2013 : 20%.

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

NON COURANT - ECHEANCES (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
entre 1 et 2 ans	1 977	2 204
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 133	1 357
Emprunts et dettes financières diverses	53	53
Dettes fournisseurs	169	172
Dettes fiscales et sociales	622	622

Dettes location gérance	0	0
entre 2 et 5 ans	3 620	4 741
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	397	1 411
Emprunts et dettes financières diverses	197	197
Dettes fournisseurs	700	806
Dettes fiscales et sociales	2 327	2 327
Dettes location gérance	0	0
à plus de cinq ans	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Dettes fournisseurs	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0
TOTAL	5 597	6 945

16.2 Emprunt obligataire

L'échéance de l'emprunt obligataire est établie au 31/12/2013.

Note 17 : EMPRUNT OBLIGATAIRE

En octobre 1997, la Société a émis 173.685 obligations convertibles portant intérêt au taux de 3,5% l'an, d'une valeur nominale de 380 francs, avec la possibilité de conversion en actions à tout moment à dater du 17/11/1997 à raison de 1 action DURAN pour 1 obligation.

L'emprunt a été inscrit lors du premier bilan d'ouverture établi en IFRS dans la balance de transition pour son coût amorti à cette date, compte tenu des frais d'émission à l'origine.

Au cours de l'exercice 2003/2004 les conditions de l'emprunt ont été modifiées de manière significative au cours des opérations de redressement. Conformément aux dispositions d'IAS 39 l'ancien emprunt a été dé-comptabilisé et une nouvelle dette a été enregistrée. Le nouvel emprunt d'une durée de 10 ans (remboursable le 2 décembre 2013 au prix de 71,66 euros par action) porte intérêt au taux de 1%. La parité de conversion est de 17 actions pour 2 obligations. La part de capitaux propres de cet emprunt convertible correspondant à l'option de conversion avait été évaluée à 1.546 milliers d'euros au 31/12/2004.

Au cours de la période l'emprunt obligataire convertible a changé de forme pour devenir un emprunt obligataire simple, toujours à échéance 31/12/2013 et la part de l'emprunt obligataire en capitaux propres a été reclassée en « Réserves consolidées ».

Note 18 : IMPOTS DIFFERES

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés liés aux différences temporaires entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et passifs provenant pour l'essentiel des retraitements de consolidation. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés compte tenu des pertes fiscales.

En effet, la probabilité de récupération de ces pertes fiscales n'a pu être démontrée du fait du peu de visibilité sur les bénéfices imposables attendus au cours des exercices futurs.

L'impôt différé actif non comptabilisé au 31 décembre 2009 (déficits reportables) s'élève à 19 503 milliers d'euros.

Note 19 : ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Engagements inscrits au bilan au titre des engagements de retraite :

en k€	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour retraites	109	106

Ces engagements correspondent en totalité aux indemnités de départ en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraites sont les suivantes :

- (1) Age de départ à la retraite : 65 ans, compte tenu de la loi Fillon
- (2) Salaire retenu : salaire le plus avantageux entre la moyenne des 3 derniers et des 12 derniers mois
- (3) Taux de charges patronales : taux constaté sur 2008
- (4) Le taux d'actualisation retenue pour le calcul est de 3,51%
- (5) Table de probabilité :

Age du salarié	Ancienneté dans l'entreprise	% de chance d'atteindre la retraite en restant dans l'entreprise*
< 50 ans		0%
de 50 à 55 ans	a) moins de 5 ans	50%
	b) de 5 à 20 ans	75%
	c) plus de 20 ans	95%
> 55 ans		95%

* le % tient compte de la mortalité ainsi que du risque de départs anticipés

Du fait du turnover constaté dans les effectifs de la société et dans le secteur, la probabilité que les salariés de moins de 50 ans atteignent la retraite en restant dans l'entreprise est quasi nulle.

Les engagements ne font pas l'objet d'une gestion externe et aucune prestation n'a été payée au cours des exercices 2009 et 2008.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2009	2008
Coût des services rendus	15	40
Coût financier	0	0
Rendement attendu des actifs du régime	0	0
Coût des services passés	-11	-18

Autres	0	0
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	3	21

Note 20 : PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

(en K€)	COURANT			NON COURANT				TOTAL
	Actions en justice	Plan social	Total C	Charges d'impôt	IDR	Autres	Total NC	
Au 1er janvier 2009	469	19	488	-	106	22	128	617
Augmentation des provisions	80		80		14	72	87	166
Reprise des provisions	6	19	25		11	4	16	41
Au 31 décembre 2009	543	-	543	-	109	90	199	743

Après avoir consulté des conseils juridiques, le montant de la provision pour action en justice est déterminé sur la base de la meilleure estimation des coûts probables, elle correspond principalement à des provisions Prud'hommes dont l'issue devrait être l'année 2010.

Les reprises de provision utilisées s'élèvent à 4 k€ sur 2009.

Note 21 : PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En 2009 les produits opérationnels correspondent à des reprise de subventions en résultat pour 65 k€, et des produits sur cessions d'actifs.

Les charges opérationnelles correspondent à hauteur de 144K€ à l'abandon de deux projets R&D pour lesquels des coûts avaient été enregistrés à l'actif du bilan.

Note 22 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS en K€	31/12/2009	31/12/2008
Reprises de provisions	100	0
Produits encaissés et divers	41	83
TOTAL	141	83

CHARGES FINANCIERES
en K€

31/12/2009	31/12/2008

Intérêts bancaires, sur comptes-courants, des dettes commerciales et agios	262	728
Commission de financement Factor	24	80
Intérêts Obligations	21	88
Intérêts sur actualisation de la dette RJ	91	376
Intérêts liés à la dette de location gérance	-	-
Différence négative de change	11	5
Divers	-	-
Frais liés aux leasings activés	195	296
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL	604	1573

Note 23 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

A ce jour, le pôle « Recherche et développement », compte 15 personnes, au niveau du groupe, représentant une masse salariale brute de 537 K€.

D'une part, ces équipes sont au service des différents secteurs d'activités du groupe pour améliorer les performances techniques des équipes et d'autre part, elles participent à deux projets (STORYEDITOR - STORYMAKER), en partenariat avec la société REALVIZ, de « chaîne de pré-production, production & post-production intégrée 3D » dans le cadre d'une convention avec le CNC, direction du multimédia et des industries techniques et le RIAM recherche et innovation en audiovisuel et multimédia, étant donné que les frais liés à ce projet sont activés.

Un troisième projet (HD3D) en partenariat avec le conseil régional des Hauts de Seine et la création d'un pôle compétitivité, a débuté au premier trimestre 2007.

Les frais de développement concernant le pôle de compétitivité HD3Del (logiciels d'animation en 3D, storyboarder), sont enregistrés en immobilisations en cours (pour un montant de 380 k€ au 31/12/2009) jusqu'à leur date d'achèvement et amortis à compter de leur date d'achèvement sur 36 mois.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable des actifs incorporels concernés (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité).

Note 24 : CHARGES D'IMPOTS SUR LE RESULTAT

	2009	2008
Impôt courant (K€)	0	0

Note 25 : RESULTATS PAR ACTION

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

	31/12/2009	31/12/2008
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (part du groupe) (K€)	-5 545	-10 357
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	2 844	2 823
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	-1,95	-3,67

Note 26 : ENGAGEMENTS

Engagement de Contrats de Crédits Baux et de location financière

Les loyers restant à payer au titre de ces contrats s'élèvent à 2 621 K€.

Note 27 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe est contrôlé par QUINTA INDUSTRIES, qui détient 98.63% du capital de la Société au 31/12/2009. La société QUINTA INDUSTRIES est elle-même détenue par QUINTA COMMUNICATION à hauteur de 82.5%.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées.

27.1 Relations avec la maison mère (Quinta Industries)

Ventes de biens et services (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
<u>Ventes de biens</u>	145	3
<u>Ventes de services</u>	28	6
TOTAL Ventes de biens et services	173	9

Achats de biens et services (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
<u>Achats de biens</u>	0	6
<u>Achats de services</u>	3 433	4 092
TOTAL Achats de biens et services	3 433	4 098

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
<u>Créances sur les parties liées - maison mère</u>	196	10
<u>Dettes envers les parties liées - maison mère</u>	2 870	4 287

Prêts reçus (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
Quinta Industries (majoritaire à partir du 11 février 2006)		
A l'ouverture	18 616	12 704
Prêts consentis durant l'exercice	3 283	5 515
Augmentation de capital par incorporation de compte courant	13 659	0
Remboursements	497	0
Intérêts de la période	84	397
Intérêts reçus	0	0
A la clôture	7 827	18 616

27.2 Relations avec les parties liées (hors Quinta Industries et Quinta Communications)

Détail des sociétés concernées :

LTC, SCANLAB, SIS PARIS, SIS, Quinta Industries, Ex-Machina

Ventes de biens et services (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
<u>Ventes de biens</u>	149	144
-		
<u>Ventes de services</u>	932	1510
-		
<u>Autres Produits</u>	883	
TOTAL Ventes de biens et services	1 964	1 654

Achats de biens et services (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
<u>Achats de biens</u>	629	565
<u>Achats de services</u>	2 068	1 887
TOTAL Achats de biens et services	2 697	2 452

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
<u>Créances sur les parties liées</u>	1 420	1 502
<u>Dettes envers les parties liées</u>	2 170	2 041

Prêts consentis à des parties liées (base en immobilisations) (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
A l'ouverture	0	0
Prêts consentis durant l'exercice	0	0
Remboursements perçus	0	0
Intérêts de la période	0	0
Intérêts reçus	0	0
A la clôture	0	0

Prêts reçus des parties liées (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
Parties liées		
A l'ouverture	0	868
Prêts consentis durant l'exercice	0	0
Remboursements perçus	0	868
Intérêts de la période	0	0
Intérêts reçus	0	0
A la clôture	0	0

27.3 Relations avec les parties liées : Quinta Communications

Quinta Communications		
A l'ouverture	1 413	1 373
Prêts consentis durant l'exercice	0	0
Remboursements perçus	0	0
Intérêts de la période	12	50
Intérêts reçus	0	10
A la clôture	1 425	1 413

27.4 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont constitués du président et des membres du conseil d'administration.

Rémunération Brute et AEN (en K€)	31/12/2009	31/12/2008
Farid DJOUHRI	210	282
Jean-Robert GIBARD	562	503
Olivier CHIAVASSA	396	675
Total	1 168	1 460

Note 28 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	ERNST & YOUNG				AMON				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit												
<i>Commissariat aux comptes,</i>												
Société Mère	68 874	70 004	77%	90%	0	0	0%	0%	68 000	60 500	100%	100%
Filiales intégrées globalement	20 880	17 976	23%	10%	33 000	16 500	100%	100%	0	0	0%	0%

Total des honoraires	89 754	87 980	100% 100%	33 000 16 500	100% 100%	68 000 60 500	100%	100%
----------------------	--------	--------	-------------	-----------------	-------------	-----------------	------	------

Note 29 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 était le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions SARL	99,00	99,00
Acousti Studios SARL	100,00	100,00
Auditoriums de Joinville SA	99,99	99,99

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions SARL	99,00	99,00
Acousti Studios SARL	100,00	100,00
Auditoriums de Joinville SA	99,99	99,99

Toutes ces sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Note 30 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Duran a reçu une notification de vérification de sa Taxe Professionnelle portant sur les années 2007 à 2010. Le contrôle a commencé le 5 mai 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

EXEMPLAIRE
GREFFE

Duran

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Duran

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Duran, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.3 de l'annexe concernant le risque de liquidité et indiquant que la société Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire de votre société, s'engage à lui apporter le soutien financier nécessaire pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte, qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008 que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Henri Baetz

ERNST & YOUNG et Autres



Patrick Cassoux

DURAN

(Groupe QUINTA INDUSTRIES)

Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €

35, rue Gabriel Péri

92 130 Issy les Moulineaux

RCS NANTERRE B 328 732 839

tél (33) 1 45 29 99 99 fax (33) 1 45 29 99 98

www.duran-duboi.com

Comptes annuels au 31 décembre 2009

ACTIF

	<i>31.12.09</i>			<i>31.12.08</i>
	<i>Montant brut</i>	<i>Amortissements et provisions</i>	<i>Montant net</i>	
Actif immobilisé				
Fonds commercial	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	8 661	3 929	4 732	55
Matériel et outillage	3 005	2 466	539	422
Autres immobilisations corporelles	3 835	1 724	2 111	2 203
Participations	10 045	9 912	133	81
Créances rattachées à des participations	411	411	0	0
Autres immobilisations financières	6		6	11
Total	25 963	18 442	7 521	2 772
Actif circulant				
Marchandises et en cours	107	12	95	69
Avances et acomptes sur versés sur commandes				
Clients	8 096	925	7 171	9 778
Autres créances	2 780	227	2 553	2 590
Titres de placement	2	0	2	2
Disponibilités	39		39	36
Charges constatées d'avance	474		474	466
Total	11 498	1 164	10 334	12 942
Prime de remboursement des obligations	83		83	104
Total général	37 544	19 606	17 938	15 817

PASSIF

	<i>31.12.09</i>	<i>31.12.08</i>
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	13 848	4 296
Primes d'émission, de fusion	21 215	21 082
Réserve légale	22	22
Réserves statutaires	417	417
Réserves réglementées	52	52
Report à nouveau	-48 685	- 47 470
Résultat de l'exercice	- 3 914	- 5 542
Subventions d'investissement		
Total	- 17 044	- 27 142
(a). Provisions		
Provisions pour risques	555	467
Provisions pour charges	50	47
Total	605	514
Dettes		
Emprunt obligataire convertible		2 715
Autre emprunt obligataire	2 551	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 265	1 662
Emprunts et dettes financières divers	5 566	16 890
Dettes fournisseurs	7 638	8 981
Dettes fiscales et sociales	8 311	8 738
Dettes sur immobilisations	2 500	0
Autres dettes	2 259	3 215
Produits constatés d'avance	3 287	245
Total	34 377	42 445
Total général	17 938	15 817

<i>(en milliers d'€)</i>	<i>Au 31.12.09</i>	<i>Au 31.12.08</i>
Ventes de marchandises	179	330
Production de services	13 521	15 020
Chiffre d'affaires net	13 700	15 350
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	101	239
Reprise sur provisions et transfert de charges	380	127
Autres produits	3	21
Total des produits d'exploitation	14 185	15 736
Achats de marchandises	626	577
Achats de matières premières	0	1
Variation de stocks	-13	-9
Autres achats et charges externes	8 776	9 379
Impôts et taxes	608	575
Salaires et appointements	4 498	5 138
Charges sociales	2 399	2 632
Dotations aux amortissements et provisions	637	896
Dotations sur actif circulant	46	254
Dotations provisions pour risques et charges	3	14
Autres charges	1	93
Total des charges d'exploitation	17 581	19 549
Résultat d'exploitation	- 3 396	-3 813
Bénéfice attribué sur opérations en commun	0	0
Perte supportée sur opérations en commun	0	-205
Autres intérêts et produits	30	64
Reprises sur provisions et transfert de charges	131	768
Produits des autres valeurs	5	26
Total des produits financiers	166	858
Dotations financières	94	472
Intérêts et charges	251	695
Total des charges financières	345	1 166
Résultat financier	-179	- 309
Résultat courant avant IS	-3 575	-4 327
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	68	221
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12	25
Reprises sur provisions et transfert de charges	25	281
Total des produits exceptionnels	105	528
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	328	1 279
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2	26
Dotations exceptionnelles aux amortiss. et provisions	113	438
Total des charges exceptionnelles	443	1 744
Résultat exceptionnel	-339	-1 216
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	-3 914	-5 542

A) Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

Opération de reconstitution partielle des capitaux propres de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la société Duran réunie le 20 février 2009 a décidé la mise en œuvre d'une opération de recapitalisation de la Société afin de reconstituer partiellement ses capitaux propres. Cette recapitalisation a été réalisée par l'intermédiaire d'une opération de réduction de capital à zéro puis d'augmentation du capital de la Société (opération dite de « **coup d'accordéon** »).

L'intégralité des 20.476 obligations remboursables en actions de la Société (« **ORA** ») émises par cette dernière le 27 octobre 2003 a été remboursée en 20 476 actions de la Société préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

En conséquence, le capital social a été porté à 4 327 467,18 euros divisé en 2 843 514 actions sans valeur nominale exprimée.

En application des stipulations du contrat d'émission des 35.601 obligations convertibles en actions de la Société (« **OCA** »), conclu le 27 octobre 1997 et modifié le 27 octobre 2003, les titulaires d'OCA pouvaient librement opter, jusqu'au 26 février 2009, pour la conversion de leurs OCA préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

Il n'a été procédé à aucune conversion d'OCA.

Cette absence de conversion des OCA préalablement au lancement des opérations a conduit à la transformation de ces titres en obligations simples (non convertibles) à compter de la date de réalisation de l'opération de coup d'accordéon jusqu'au terme de l'emprunt obligataire (2013).

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 mars 2009 en vue de mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009.

Ainsi, le conseil a décidé d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 13 847 913,18 euros et de le porter ainsi à un montant maximum de 13 847 913,18 euros par la création et l'émission de 2 843 514 actions nouvelles, toutes de même catégorie, sans valeur nominale chacune émises au pair, soit 4,87 euros.

La note d'opération relative à l'augmentation de capital a reçu le 12 mars 2009 le visa n°09-056 de l'Autorité des Marchés Financiers.

La période de souscription des actions nouvelles était ouverte du 16 au 27 mars 2009 inclus.

La souscription de Quinta Industries à l'augmentation de capital s'est réalisée par compensation avec la créance qu'elle détient en compte courant sur la Société.

A l'issue de la période de souscription, le conseil d'administration s'est réuni le 7 avril 2009 et a constaté que les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission et a en conséquence alloué les actions nouvelles non souscrites au profit de la société Quinta Industries.

En conséquence, l'augmentation de capital a été intégralement souscrite. Ainsi, le capital social a été porté à 13 847 913,18 euros par la création et l'émission de 2 843 514 actions nouvelles.

A l'issue de cette opération, la société Quinta Industries détient 2 804 689 actions sur les 2 843 514 actions composant le capital social soit 98,63 % du capital.

Réaménagement du plan de continuation

A la demande de Duran, dans un jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé le réaménagement du plan de continuation de la société Duran arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 décembre 2003.

Ainsi, il a été proposé aux créanciers (hors obligataires) un remboursement du solde de leurs créances selon les modalités suivantes :

- option 1 : règlement définitif pour solde de tout compte de 20% du solde du montant de la créance au plus tard dans les 3 mois du jugement définitif
- option 2 : règlement du solde de la créance en cinq échéances au 2 décembre de chaque année comme suit :
- => Années 2009 à 2011 : 10%,
- => Années 2012 et 2013 : 20%.

Le commissaire à l'exécution du plan a établi un tableau récapitulatif des réponses, dont il ressort que 9 créanciers ont choisi l'option 1, que 15 créanciers ont choisi l'option 2, que 32 créanciers qui n'ont pas répondu ou donné une réponse ambiguë sont réputés avoir choisi l'option 2 et qu'un seul d'entre eux a refusé la proposition de modification du plan.

L'échéancier des dettes tient compte de ce réaménagement du plan de continuation. Le solde des dettes liées au redressement judiciaire s'élève à 5,5 M€ au 31 décembre 2009, la société Duran ayant payé l'échéance de 10% en décembre 2009.

Signature de contrats importants en 2009 :

1 ° Signature d'un contrat de prestations de services et d'un contrat de coproduction pour un film d'animation 3D dont le projet s'étale sur plusieurs mois, la sortie du film est prévue courant 2011.

Le chiffre d'affaires au titre du contrat de prestations de services est comptabilisé en fonction du taux d'avancement du projet. Celui-ci s'élève à 4.2% au 31 décembre 2009 et a été calculé sur la base des coûts réels engagés de septembre 2009 à décembre 2009 par rapport aux coûts totaux budgétés.

L'apport total de Duran au titre du contrat de coproduction a donné lieu au 31 décembre 2009 à la comptabilisation d'une immobilisation en cours incorporelle de 4.5 M€ et d'une facture non parvenue de 2.5 M€ qui figure au passif du bilan en « Dettes sur immobilisations ». Les droits de coproduction seront recouverts par Duran et les coproducteurs, selon les modalités de répartition contractuelles, en fonction des RNPP disponibles (Revenus Nets Part Producteur).

2 ° Signature d'un contrat de participation sur la post-production d'un film long métrage.

Au 31 décembre 2009 une immobilisation incorporelle en cours a été constatée au bilan pour un montant de 142 k€.

Contrôle fiscal :

Le 20 avril 2010, Duran a reçu une notification de la direction générale des finances publiques pour la vérification de sa Taxe Professionnelle pour les années 2007 à 2010.

Le contrôle a commencé le 5 mai 2010.

Continuité d'exploitation

Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à DURAN pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité de l'exploitation.

Il est rappelé que ce soutien perdure depuis l'adoption du plan de redressement par voie de continuation du 02/12/03.

B) Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1) Immobilisations incorporelles

- Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

* des logiciels informatiques de gestion ou de production, acquis ou produits par la société elle-même et amortis sur douze mois prorata temporis, ou linéairement sur 3 ans.

* des droits sur des films et des coproductions.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire comme suit :

. matériel son et vidéo	:	3 à 5 ans
. aménagements et installations	:	4 à 15 ans
. matériel et mobilier de bureau	:	4 à 10 ans

Le coût des travaux immobiliers faits par l'entreprise comprend le coût des matériaux et les charges salariales du personnel concerné.

3) Participations, autres titres immobilisés, créances sur titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité et/ou à la valeur vénale de l'entreprise, en tenant compte respectivement de la quote-part de situation nette comptable et/ou des perspectives de rentabilité et de développement des filiales. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et/ou valeur vénale.

Les créances sur titres de participation sont classées en immobilisations financières, ainsi que les éventuelles provisions qui y sont rattachées.

4) Stocks et en-cours

Les en-cours ainsi que les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat.

5) Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, en fonction des risques de non recouvrement.

6) Indemnités de départ à la retraite

L'évaluation d'indemnité de départ à la retraite est comptabilisée en provision pour charge. L'évaluation tient compte de l'ancienneté des salariés, du taux de rotation constaté et de la probabilité des salariés d'être présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Compte tenu de la loi Fillon, l'engagement a été calculé pour un départ à la retraite à 65 ans.

7) Opérations en devises

Les charges et les produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération ; les dettes, les créances et les disponibilités ont été converties et comptabilisées au bilan, sur la base du dernier cours de change. La différence résultant de l'actualisation des opérations en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

8) Crédit impôt recherche

Au cours de l'exercice 2009, nous n'avons pas constaté de crédit impôt recherche.

9) Intégration fiscale

DURAN est tête de l'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes : AUDITORIUMS DE JOINVILLE, DUBOI, VALENTINE, et ACOUSTI STUDIOS.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société prend en charge l'impôt qu'elle aurait acquitté si elle n'était pas intégrée fiscalement, les économies d'impôts bénéficiant le cas échéant à DURAN.

Suite à la prise de participation de QUINTA INDUSTRIES à plus de 95 % dans le capital de DURAN, le groupe fiscal constitué par DURAN et ses filiales va être intégré en 2010 au périmètre fiscal de QUINTA INDUSTRIES (constitué actuellement de QUINTA INDUSTRIES, LTC, SCANLAB, SIS et SIS PARIS).

10) Emprunt obligataire

L'emprunt obligataire est comptabilisé au crédit du compte intéressé pour sa valeur totale, prime de remboursement comprise.

La contrepartie de la prime est enregistrée au débit du compte 169 figurant à l'actif du bilan.

La prime de remboursement des obligations est amortie sur la durée totale de l'emprunt depuis son origine.

11) Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit : les prestations de services sont facturées en fin de mois, sur relevé récapitulatif de l'activité du mois écoulé en fonction du taux contractuel net des remises commerciales.

Les dépassements par rapport au bon de commande ou au contrat initial font l'objet d'additifs et sont facturés également sur relevé récapitulatif.

Les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des récapitulatifs facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent à l'actif du bilan en "Factures à émettre". Les services facturés mais non totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan en "Produits constatés d'avance".

Les estimations de chiffre d'affaires sont revues mensuellement en fonction des plannings et des contrats.

Certaines prestations sont facturées au forfait. Le chiffre d'affaires est alors comptabilisé à l'avancement des coûts estimés sur le contrat et le budget global de la prestation est revu chaque mois.

Au 31 décembre 2009, il n'y a pas de perte à terminaison provisionnée.

Dans le chiffre d'affaires nous avons 883 k€ qui correspondent à de la facturation hors core-business faite à la société SCANLAB (facturation d'utilisation du matériel et des locaux).

C) Notes relatives à certains postes du bilan

1) Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/08</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/09</i>
<u>VALEURS BRUTES</u>				
Fonds commercial	0	0	0	0
Coproductions	2 063	0	0	2 063
Logiciels	1 757	199	1	1 956
Immo incorporelles en cours	0	4 642	0	4 642
Total	3 820	4 841	1	8 661

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/08</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/09</i>
<u>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</u>				
Coproductions	2 064	0	0	2 063
Logiciels	1 702	164	0	1 866
Total	3 766	164	0	3 929

Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/08</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/09</i>
<u>VALEURS BRUTES</u>				
Matériel son et vidéo	2 756	276	26	3 005
Aménagements et installations	3 108	246	0	3 354
Autres immobilisations	503	18	40	481
Total	6 367	540	66	6841

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/08</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/09</i>
<u>AMORTISSEMENTS</u>				
Matériel son et vidéo	2 334	158	26	2 466
Aménagements et installations	1 136	271	0	1 408
Autres immobilisations	273	44	0	316
Total	3 743	473	26	4 190

Immobilisations financières

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/08</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/09</i>
<u>VALEURS BRUTES</u>				
Titres de participation	10 045	0	0	10 045
Créances rattachées aux participations	347	64	0	411
Prêts et autres immo. Financières	12	0	6	6
Total	10 403	64	6	10 462

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/08</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/09</i>
<u>PROVISIONS</u>				
Titres de participation	9 964	0	52	9 912
Créances rattachées aux participations	347	74	10	411
Total	10 311	74	61	10 323

<i>Détail des créances rattachées à des participations en K€ :</i>	VBrute	VNette
Acousti Studios	85	0
Valentine	326	0
Total	411	0

2) Provisions

Les provisions inscrites au bilan s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/08</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>		<i>31/12/09</i>
			<i>Utilisées</i>	<i>Non utilisées</i>	
<u>PROVISIONS</u>					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques	458	80	0	25	513
Provisions pour charges	9	33	0	0	42
Provisions pour charges IDR	47	3	0	0	50
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations incorporelles	1 550	0	0	0	1 550
Immobilisations financières	9 964	0	0	52	9 912
Titres de placement					
Créances rattachées à des participations	347	74	0	10	411
Stocks	26	0	0	14	12
Créances clients	1 073	46	0	194	925
Autres créances	296	0	0	69	227
Total	13 770	236	0	364	13 642

Les plus importantes dotations concernent :

- ✓ la provision pour risques de 80 k€ correspond à un litige Prud'homme
- ✓ La provision pour risques est désormais constituée d'une provision pour litige Prud'homme de 508 K€ et d'une provision pour litige commercial de 5 K€ soit au total 513 K€.
- ✓ la provision faite sur les créances rattachées correspond à une provision complémentaire du compte courant ACOUSTI

3) Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients s'élèvent à 8 096 K€ et sont en grande partie à moins d'un an, sauf les clients douteux pour un montant de 1 102 k€.

Le solde des créances cédées pour affacturage est au 31/12/2009 de 387 K€. Ces créances ne sont pas déconsolidées.

4) Subventions

Pas de nouvelles subventions d'investissements constatées en 2009.

5) Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/09</i>	<i>31/12/08</i>
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires	841	836
Fournisseurs	1 782	2 056
Clients (avoirs à établir)	1 544	2 470
Personnel	305	441
Dettes fiscales et sociales	1 118	1 311
Dettes sur immobilisations	2 500	0
	8 090	7 113

6) Produits à recevoir

<i>En milliers d'€</i>	<i>31/12/09</i>	<i>31/12/08</i>
Clients - factures à établir	480	306
Fournisseurs - avoirs à recevoir	17	17
Subvention à recevoir	25	268
Organismes sociaux-produits à recevoir	0	0
État - produits à recevoir	368	65
	890	656

7) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (474 K€) concernent principalement la location immobilière (33 K€), les leasings ou locations évolutives (374 K€), la maintenance (56 K€) et les autres achats et charges externes (11 K€).

8) Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance pour un montant de 3 287 k€ au 31 décembre 2009 correspondent principalement au projet d'animation 3D pour 2 803 k€, compte tenu d'une facturation de 3 266 k€.

9) Prime de remboursement des obligations

Suite à la renégociation des termes du contrat d'émission des obligations convertibles, les obligations ne seront remboursables qu'en 2013 et la nouvelle prime d'émission est de 208 K€. Celle-ci est amortie sur 10 ans à compter de l'exercice 2003/2004.

Suite à l'assemblée générale du 3 mars 2009, les 20 476 ORA ont été transformées en actions. Au cours de la période l'emprunt obligataire convertible a changé de forme pour devenir un emprunt obligataire simple, toujours à échéance 31/12/2013.

10) Composition du capital

Capital :

Une opération de recapitalisation de la Société afin de reconstituer partiellement ses capitaux propres a eu lieu.

Le 3 mars 2009, 20 476 ORA ont été transformées en 20 476 actions.

Un coup d'accordéon a ainsi été effectué :

- réduction de capital à 0 par incorporation en compte de report à nouveau le 3 mars 2009, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, le 07 avril 2009
- augmentation de capital par incorporation du compte courant le 7 avril 2009 (2 804 689 actions représentant un capital de 13 658 835.43 €)
- augmentation de capital par appel public à l'épargne (38 825 actions représentant une valeur de 189 077,75 €).

A présent le capital s'élève à 13 847 913.18 € et est composé de 2 843 514 actions. Les titres de la société sont cotés sur le marché Euronext Paris

Variation des capitaux propres en K€ :

Capitaux propres au 31/12/08	- 27 142
Conversion des obligations en actions	133
Augmentation du capital social	13 879
Résultat au 31/12/2009	- 3 914
Capitaux propres au 31/12/2009	- 17 044

11) Dettes - échéancier par nature

Suite à la poursuite du plan de redressement par voie de continuation, il convient de présenter les dettes en fonction de leur échéance connue à ce jour et leur nature :

Nature	K€ au 31/12/2009	Echéance < 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
<u>Dettes nées avant la DCP</u>				
Emprunt obligataire	2 551		2 551	
Dettes fournisseurs	869	145	724	0
Emp et dettes aup des ets de crédit	388	65	323	0
Emp et dettes financières divers	345	57	287	0
Dettes sociales	2 123	355	1769	0
Dettes fiscales	1 742	290	1 452	0
Autres dettes	0			0
SSTOTAL 1 (23%)	8 018	912	7 106	0

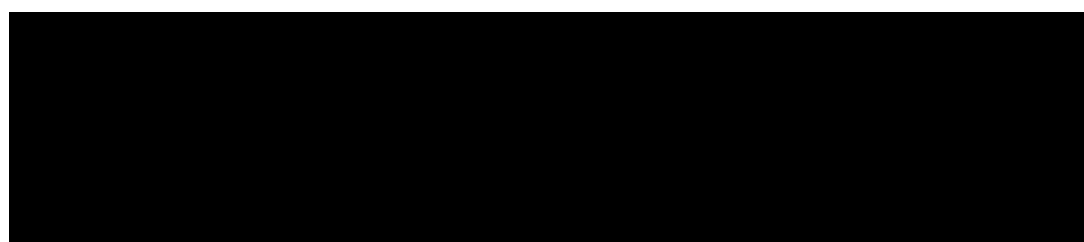
Dettes nées après la DCP				
Dettes fournisseurs	6 769	6 769		
Dettes fournisseurs immos	2 500	2 500		
Emp et dettes aup des ets de crédit	1 877	1 877		
Emp et dettes financières divers	5 221	5 146	75	
Dettes sociales	1 448	1 448		
Dettes fiscales	2 998	2 998		
Autres dettes	2 259	2 259		
<i><u>Produits constatés d'avance</u></i>	3 287	3 287		
<u>SSTOTAL 2 (77%)</u>	26 359	26 284	75	0
<u>TOTAL DES DETTES (100%)</u>	34 377	27 196	7 181	0

L'échéance du plan de redressement judiciaire de décembre 2009 d'un montant de 912 k€ a été payée au 31 décembre 2009.

12) Ventilation du chiffre d'affaires

	<i>En milliers d'€</i>			
	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<u>Total</u>	
	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>2008</i>
Ventes de marchandises	178	1	179	330
Production vendue de services	13 017	504	13 521	15 020
Total	13 196	504	13 700	15 350

Répartition du chiffre d'affaires par marché en pourcentage :



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique :

L'organisation de la société ne rend pas significative l'information sectorielle par zone géographique, la quasi-totalité de l'activité étant réalisé en France, notamment à Paris et en Région Parisienne.

13) Reprise sur provisions, amortissements et transferts de charges

Cette année le poste Reprise sur provisions, amortissements et transferts de charges (380 K€) comprend principalement les reprises de provisions sur actifs circulants (207 K€) et les transferts de charges (refactorations des charges courantes aux parties liées) (168 K€).

14) Résultat financier : - 179 K€

<u>EN MILLIERS D'€</u>	<i>31/12/09</i>	<i>31/12/08</i>
Produits financiers	166	858
Produits de participation	0	0
Intérêts des prêts aux filiales	5	26
Gains de change	30	64
Reprise provision titres + filiales	131	768
Autres		
Charges financières	345	1 166
Intérêts sur Emprunt Obligataire		
Intérêts des emprunts filiales et Quinta	95	491
Dotation prime de remboursement des obligations	21	21
Intérêts bancaires et OC	74	130
Pertes de change	11	5
Dotations provision pour titres de participation et créances sur titres	74	449
Perte sur créances liés à participation	0	0
Dotations provision pour titres de placement	0	1
Autres - Mali sur TUP	0	68
Charges nettes sur cession VMP	70	
RESULTAT FINANCIER	- 179	- 308

Le taux de rémunération employé pour les prêts et emprunts à la maison mère et aux filiales est le taux EONIA au 31 décembre 2009 majoré de 0,5 point sauf pour LTC et SCANLAB pour lesquelles le taux utilisé est de 3,84%

15) Résultat exceptionnel : - 339 K€

Produits exceptionnels		105
Profit sur renégociation plan social	62	
Reprise provision liée au Plan social	19	
Produits de cessions des immobilisations	12	
Autres	12	
Charges exceptionnelles		- 443
Pénalités et amendes organismes sociaux-fiscaux	77	
Subventions Restaurant des Auditoriums	43	
Litige prud'homal	80	
Honoraires liés à l'opération de recapitalisation	117	
Charges liées au plan social	65	
Provision pour risque	33	

RESULTAT EXCEPTIONNEL - 339

(b). 16) Impôts sur les bénéfices

Il n'a pas été constaté de charge d'impôt au 31/12/2009.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt en K€ :

- allègement :
 - o provision pour congés payés 119
 - o participation à l'effort de construction 6
 - o contribution de solidarité 10
- accroissement : néant

Au 31 décembre 2009, le montant des déficits de la société DURAN, si elle était imposée séparément, s'élève à 47 218 K€, dont 3 671 K€ nés au titre de 2009. Le taux d'imposition de la société est de 33^{1/3} %

D) Autres informations**1) Etat des échéances au 31.12.09****CREANCES**

<i>Etat des créances (en milliers d'€)</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A 1 an au plus</i>	<i>A plus d'un an</i>
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	411	411	
Autres immobilisations financières	6		6
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	1 102	1 102	
Autres créances clients	6 994	6 994	
Personnel et comptes rattachés	6	6	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 548	1 548	
Autres impôts	393	393	
Débiteurs divers	643	643	
Créances sur sociétés liées	189	189	
Charges constatées d'avance	474	474	
Total des créances	11 766	11 760	6

DETTES

Pour rappel, le nouvel échéancier des dettes est détaillé dans le point C) 11).

2) Entreprises liées

Postes comprenant des montants relatifs aux entreprises liées

Montants bruts en K€	<u>Au</u> <u>31/12</u> <u>/09</u>	Au 31/12/08
Titres de participation	9 912	9 912
Créances rattachées aux participations	411	347
Créances clients (+fae)	1 984	2 066
Dettes fournisseurs (+fnp)	5 557	6 680
Autres dettes	5 146	16 413
Autres créances	72	0
Produits financiers	5	26
Charges financières	95	491

3) Engagements financiers

Effets escomptés non échus : Néant

Avals et Cautions : Néant

Un contrat de location du fonds de commerce de DUBOI a été signé entre DURAN et DUBOI au 01/06/2007 et pour une durée de 3 ans reconductible tacitement.

4) Droit individuel à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 21 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 126 heures). Au cours de l'exercice 2009, plus de la moitié des salariés ont bénéficié de formation relevant du DIF. Il reste encore une forte quote-part de droits individuels à la formation au 31 décembre 2009 soit un solde de 3 338 heures valorisés à 86 448 k€.

5) Crédit-bail et locations financières

(en milliers d'€)

	<i>Amortissements</i>	<i>Redevances et loyers payés</i>
--	-----------------------	-----------------------------------

	<i>Valeur d'origine</i>	<i>Cumul an - 1</i>	<i>Dotations</i>	<i>Total</i>	<i>Cumul an -1</i>	<i>Exercice</i>	<i><u>Tot al</u></i>
Matériels	9 599	6 534	1 521	8 055	6 597	1 546	8 143
Autres immo. Corp.	33	33	0	33	36	0	36
Total	9 632	6 567	1 521	8 088	6 633	1 546	8 179

	<i>Redevances et loyers restant à payer</i>		
	<i>A - 1 an</i>	<i>A + 1 an et - 5 ans</i>	<i>Total</i>
Matériels	1 352	1 159	2 511
Autres immo. corporelles	0	0	0
Total	1 352	1 159	2 511

**6) Effectif mandataires et salariés permanents, hors intermittents
à la clôture de l'exercice**

	<u>Au 31/12/09</u>	<u>Au 31/12/08</u>
Cadres	49	43
Employés	12	15
Total	61	58

7) Rémunérations des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 0 K€.

8) Engagement retraite

Engagements inscrits au bilan au titre des engagements de retraite :

en k€	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour retraites	50	47

Ces engagements correspondent en totalité aux indemnités de départ en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraites sont les suivantes :

- (1) Age de départ à la retraite : 65 ans, compte tenu de la loi Fillon
- (2) Salaire retenu : salaire le plus avantageux entre la moyenne des 3 derniers et des 12 derniers mois
- (3) Taux de charges patronales : taux constaté sur 2008

(4) Table de probabilité :

Age du salarié	Ancienneté dans l'entreprise	% de chance d'atteindre la retraite en restant dans l'entreprise*
< 50 ans		0%
de 50 à 55 ans	a) moins de 5 ans	50%
	b) de 5 à 20 ans	75%
	c) plus de 20 ans	95%
> 55 ans		95%

* le % tient compte de la mortalité ainsi que du risque de départs anticipés

Du fait du turnover constaté dans les effectifs de la société et dans le secteur, la probabilité que les salariés de moins de 50 ans atteignent la retraite en restant dans l'entreprise est quasi nulle.

Les engagements ne font pas l'objet d'une gestion externe et aucune prestation n'a été payée au cours de 2009.

9) Sociétés consolidantes

- ⇒ La société Duran est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Quinta Industries.

9) Tableau des filiales et participations de DURAN SA

(en K€)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres (brut)	Valeur comptable des titres (net)	Nombre de parts ou d'actions consentis	Prêts et avances (brut)	CA H.T. de l'exercice	Résultat	Dividende encaissé ou incorporé
DUBOI SA <i>N° SIREN : 382403780</i>	915	- 2 023	100.00%	2 376	0	599.992	0	0	123	N/A
<i>Siège : 221 bis bd Jean Jaurès 92100 Boulogne Billancourt</i>										
Auditorium de Joinville SA <i>N° SIREN : 338090590</i>	686	-4 888	100 %	6 905	0	44.991	0	6 183	- 942	N/A
<i>Siège : 7, quai Gabriel Péri 94345 Joinville le Pont cedex</i>										
Valentine SARL <i>N° SIREN : 410505598</i>	8	-328	99.00%	8	0	990	0	0	-9	N/A
<i>Siège : 35, rue Gabriel Péri 92130 Issy les Moulineaux</i>										
ACOUSTI SARL <i>N° SIREN : 324551894</i>	74	-61	100%	624	0	2.101	0	344	-146	N/A
<i>Siège : 54, rue de Seine 75006 Paris</i>										
Dumar Vidéo Films <i>Siège : 2, rue du Kenya - Tunis 1002 - Tunisie - chiffres de 2008</i>	238	384	26%	129	129	11.600		157	5	N/A
Récamier SNC <i>N° SIREN : 391803947</i>	15	3 584	10.00%	2	2		0	590	536	N/A
<i>Siège : 31, rue Bonaparte 75006 Paris</i>										

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

EXEMPLAIRE
GREFFE

Duran

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Duran

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Duran, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note A de l'annexe concernant le fait que la société Quinta Communications, via sa filiale Quinta Industries, actionnaire majoritaire de la société Duran, maison mère de votre société, s'engage à lui apporter le soutien financier nécessaire pour lui permettre de poursuivre normalement son activité dans les douze prochains mois dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte, qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008 que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation, tel que cela est décrit dans la note B.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Henri Baetz

ERNST & YOUNG et Autres



Patrick Cassoux

Duran
Exercice clos le 31 décembre 2009

2